



Rapport d'activité Développement Durable

Paris Ouest La Défense

2022

 PARIS OUEST
LA DÉFENSE

Accusé de réception en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1. LES OBJECTIFS DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE | 5 |
| POURQUOI UN RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ? | 5 |
| QUEL PERIMETRE ? | 5 |
| QUELLES FINALITES ? | 6 |
| PRESERVER LA BIODIVERSITE ET PROTEGER LES MILIEUX, COMME LES RESSOURCES | 6 |
| ASSURER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS | 6 |
| PERMETTRE A TOUS LES ETRES HUMAINS DE S'EPANOUIR | 6 |
| SE DEVELOPPER EN PRODUISANT ET EN CONSOMMANT DE FAÇON RESPONSABLE | 7 |
| QUELLES MODALITES D'INTERVENTION POUR L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ? | 7 |
| 2. 2022, UNE ANNEE MARQUEE PAR LES FRAGILITES ECONOMIQUES ET LA SOBRIETE ENERGETIQUE | 8 |
| 2.1. UNE COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR APPUYER LA GOUVERNANCE | 8 |
| 2.2. UN PROJET DE TERRITOIRE ACTUALISE POUR 2021 - 2026 | 9 |
| 2.3. UNE MOBILISATION EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE | 9 |
| UN QUADRUPLE ENJEU FINANCIER, ECONOMIQUE, ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTAL | 9 |
| UNE CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT | 10 |
| 3. PRESERVER LE CADRE DE VIE ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DE FAÇON DURABLE | 11 |
| 3.1. INSCRIRE LE PCAE DANS UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE GRACE A LA DEMARCHE TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ÉCOLOGIQUE | 11 |
| LES ENJEUX DU PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE (PCAE) | 11 |
| LABELLISATION <i>TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ÉCOLOGIQUE</i> , UNE DEMARCHE DE QUALITE POUR TRADUIRE LE PCAE EN ACTIONS CONCRETES | 12 |
| L'ENGAGEMENT DE PARIS OUEST LA DEFENSE DANS LA DEMARCHE <i>TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ÉCOLOGIQUE</i> EN 2022 | 13 |
| 3.2. PROMOUVOIR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT ET LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE | 14 |
| AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) | 14 |
| AVEC LE DISPOSITIF DOREMI ET LE PROGRAMME « FACILARENO » | 15 |
| GRACE A L'AIDE FINANCIERE « MA RENOV' PARIS OUEST LA DEFENSE » | 16 |
| AVEC LES DISPOSITIFS DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (ANAH) | 17 |
| AVEC LE CADASTRE SOLAIRE DE PARIS OUEST LA DEFENSE | 18 |
| 3.3. ORGANISER ET ACCOMPAGNER LA MOBILITE ELECTRIQUE ET L'AUTOPARTAGE | 20 |
| PAR LA MISE EN PLACE D'UNE ZFE | 20 |
| PAR L'AIDE A L'ACHAT DE VEHICULES ELECTRIQUES : « METROPOLE ROULE PROPRE ! » | 20 |
| PAR UNE STRATEGIE COMMUNE D'AUTOPARTAGE | 20 |
| PAR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE (IRVE) | 21 |
| LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DE PARIS OUEST LA DEFENSE | 22 |
| UN PARTENARIAT AVEC GEOVELO | 22 |
| LES STATIONS VELIB' METROPOLE | 23 |
| UNE ADAPTATION DES AMENAGEMENTS AUX NOUVELLES MOBILITES | 23 |
| LA PARTICIPATION AU COLLECTIF MOBILITE ÎLE-DE-FRANCE | 24 |
| LA CREATION D'UN AXE VERT PIETON ET CYCLABLE | 24 |
| DES AIDES FINANCIERES POUR INCITER A L'USAGE DU VELO | 24 |
| 4. PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES | 26 |
| 4.1. PAR L'URBANISME, POUR CONSTRUIRE DES AMENAGEMENTS DURABLES | 26 |
| ENCADRER DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DURABLE | 26 |
| ENGAGER LE FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) | 27 |
| 4.2. PAR LE RLPi, POUR PRESERVER LE CADRE DE VIE | 27 |

| | |
|--|-----------|
| 4.3. POUR UNE CONSOMMATION DURABLE ET UNE GESTION RESPONSABLE DES DECHETS | 27 |
| LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) | 27 |
| DEVELOPPER DES ACTIONS PREVENTIVES | 28 |
| METTRE EN PLACE DES COLLECTES SPECIFIQUES | 29 |
| FAVORISER LE RECYCLAGE ET LE REEMPLOI | 30 |
| MUTUALISER LES MOYENS | 31 |
| 4.4. PAR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU | 32 |
| ENTREtenir LE RESEAU D'EAU POTABLE | 32 |
| SECURISER LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT | 32 |
| LE REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF INTERCOMMUNAL | 33 |
| ÉLABORER UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES | 33 |
| LE CONTRAT EAU TRAME VERTE & BLEUE, CLIMAT DES PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE 2020-2024 | 34 |
| UNE AIDE FINANCIERE POUR PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU | 34 |
| 4.5. PAR LA PRESERVATION ET LA RESTAURATION DES ESPACES VEGETALISES | 34 |
| 4.6. LA PRESERVATION PAR L'EXEMPLARITE ET LA SENSIBILISATION | 36 |
| L'EXEMPLARITE DE POLD ET DES VILLES | 36 |
| LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION POUR LE PUBLIC | 40 |
| | |
| 5. FAVORISER LES EQUILIBRES SOCIAUX DE L'HABITAT EN OPTIMISANT LE LOGEMENT | 49 |
| LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA) DES LOGEMENTS SOCIAUX | 49 |
| DU REGROUPEMENT A LA FUSION DES TROIS OFFICES DE COURBEVOIE, LEVALLOIS ET PUTEAUX | 49 |
| UNE AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE | 50 |
| | |
| 6. DEVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT, L'INNOVATION ET L'ATTRACTIVITE INTERNATIONALE | 51 |
| 6.1. PAR DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'ANIMATION ECONOMIQUE LOCALE | 51 |
| MADE IN 92, UN CONCOURS POUR LES JEUNES ENTREPRISES | 51 |
| COUPS DE POUCE AUX CREATEURS D'ENTREPRISE | 51 |
| FEMMES QUI BOUGENT, UN RESEAU DE CREATRICES D'ENTREPRISES | 52 |
| PEP'IT, UNE PEPINIERE ET UN HOTEL D'ENTREPRISES | 52 |
| DES CONVENTIONS POUR AIDER LES ENTREPRISES A MAINTENIR LEUR TRESORERIE | 53 |
| UNE PLATEFORME POUR DIGITALISER L'OFFRE DES COMMERCEs, ARTISANS ET TPE | 53 |
| 6.2. PAR DES DISPOSITIFS DE CODEVELOPPEMENT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE | 53 |
| DES CONVENTIONS-CADRE AVEC LES ACTEURS MAJEURS DE LA RECHERCHE | 53 |
| LE CATALYSEUR DE L'INNOVATION ET DE L'ENTREPRENEURIAT | 53 |
| LE PRIX DE L'INNOVATION ET DE L'ENTREPRENEURIAT 2023 | 54 |
| L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR « CONSTRUIRE AU FUTUR, HABITER LE FUTUR » | 55 |
| 6.3. PAR DES DISPOSITIFS POUR ATTIRER LES INVESTISSEURS ET LES ENTREPRISES | 55 |
| LA CHAIRE DE LA DEFENSE | 55 |
| LA BOURSE DIGITALE DES LOCAUX ET DES ENTREPRISES A L'ECHELLE DES VILLES ET DU TERRITOIRE | 55 |
| DEUX ATLAS DE CARTOGRAPHIES DYNAMIQUES POUR VALORISER LE TERRITOIRE | 56 |
| 6.4. EN CONTRIBUANT AU FONDS DE RESILIENCE | 56 |
| | |
| 7. OPTIMISER LES RESSOURCES AU SERVICE DE L'INTERET COMMUN | 57 |
| 7.1. GRACE A DES COMPETENCES ET DES OUTILS MUTUALISES | 57 |
| UN OBSERVATOIRE FISCAL ET ECONOMIQUE | 57 |
| DES GROUPEMENTS DES COMMANDES | 57 |
| LA CREATION D'UN POLE CYBERSECURITE | 58 |
| PROJET DE SECURISATION DU SYSTEME D'INFORMATION | 58 |
| GEOPOLD, UN PORTAIL DE DONNEES CARTOGRAPHIQUES | 58 |
| UNE REFORTE DES OUTILS NUMERIQUES | 58 |
| LE GROUPEMENT D'EXPERTS | 58 |
| LA MUTUALISATION DES PROGRAMMES CULTURELS | 59 |

| | |
|---|-----------|
| 7.2. GRACE A LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES | 59 |
| LA DEMATERIALISATION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE | 59 |
| LA DEMATERIALISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE | 59 |
| LA DEMATERIALISATION DU COURRIER | 59 |
| 7.3. AVEC UNE ORGANISATION OPTIMISEE DES EFFECTIFS ET DES RELATIONS SOCIALES | 59 |
| GERER LES EMPLOIS ET LES COMPETENCES | 59 |
| REMUNERATIONS | 61 |
| ORGANISER LES RELATIONS SOCIALES | 62 |
| GARANTIR L'ACTION ET LA PROTECTION SOCIALE | 62 |
| 8. UNE DYNAMIQUE AMORCEE POUR 2023... | 63 |

1. LES OBJECTIFS DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pourquoi un rapport de développement durable ?

La loi du 3 juin 2010, dite « Loi Grand Paris », a défini la métropole comme « un projet urbain, social et économique d'intérêt national qui [...] promeut le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois de la région capitale. Il vise à réduire les déséquilibres sociaux, territoriaux et fiscaux au bénéfice de l'ensemble du territoire national ». Une métropole « constituée (...) afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, de réduire les inégalités entre les territoires qui la composent, de développer un modèle urbain, social et économique durable, moyens d'une meilleure attractivité et compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national », comme le précise l'article 59 de la loi NOTRe, du 7 août 2015.

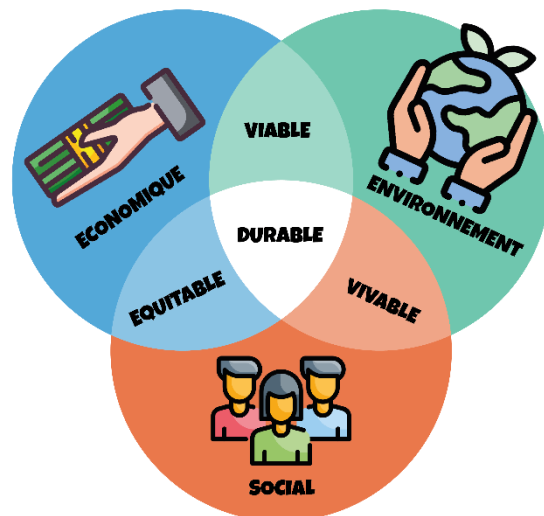
Cet engagement de développement durable, Paris Ouest La Défense le reprend à son compte, en tant que territoire de la métropole du Grand Paris. Et il en rend compte dans ce rapport. D'autant que la loi l'y oblige, puisqu'il est un établissement public de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants.

Établissement encore récent, Paris Ouest La Défense assure non seulement la continuité des projets mis en œuvre par les précédents EPCI ou par les villes, mais en déploie aussi de nouveaux à l'aune d'un territoire plus vaste et des quatre axes de son projet territorial. Il s'agit d'un « cheminement vers la durabilité » que l'établissement emprunte avec ses élus, ses services et toutes les personnes associées à son action, qu'il s'agisse des acteurs locaux ou des citoyens. Ce rapport de développement durable en détaille les ambitions, les politiques, les programmes, les actions et les projets.

Quel périmètre ?

Le concept de durabilité se décline généralement en 3 dimensions.

1. La préservation de l'environnement : climat, ressources naturelles, biodiversité, risques naturels.
2. La cohésion et l'équité sociale : lutte contre la pauvreté, épanouissement de tous, accès à l'emploi, accès au logement décent, faciliter les déplacements pour tous, solidarités territoriales.
3. Le développement économique : activités humaines, libre circulation des personnes et des biens, répartition et accès aux richesses, responsabilité sociale et environnementale des organisations, économie verte.



Ces trois dimensions du développement durable peuvent paraître abstraites car elles n'explicitent aucune finalité à poursuivre. Pour les rendre plus opérationnelles et fédératrices, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le ministère de la transition énergétique les ont traduites en cinq finalités. Conçues avec des collectivités pionnières en matière de développement durable, elles s'appliquent à tous les projets territoriaux de développement durable, aux Agendas 21 et aux Agendas 2030 locaux. Elles sont détaillées ci-dessous.

Quelles finalités ?



Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

La lutte contre le dérèglement climatique est aujourd'hui une priorité mondiale. Un enjeu de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Parce que les premiers effets du réchauffement apparaissent déjà et s'accroîtront, il faut des mesures d'urgence pour en limiter les conséquences néfastes. C'est la vocation du plan climat-air-énergie (PCAÉ), adopté par délibération du Conseil de territoire le 25 juin 2019, qui détaille comment réduire nos émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs, promouvoir les énergies renouvelables, développer le transport collectif et les mobilités douces, consommer moins d'énergie, rénover et réhabiliter nos bâtiments ou mieux gérer nos équipements publics, etc.

Autant de sujets sur lesquels Paris Ouest La Défense est décideur et s'engage.



Préserver la biodiversité et protéger les milieux, comme les ressources

Parce que toute société humaine dépend de la biodiversité, elle nous est indispensable si on veut que notre écosystème reste durable. Qu'il s'agisse des aliments, des matières premières, des substances actives ou de sa capacité d'autoépuration, ses bienfaits sont innombrables et fondamentaux. Pourtant, nos modes de vie actuels la perturbent. Tout comme la biodiversité, l'eau fait partie de notre patrimoine. Même si le potentiel de notre territoire est bon, le déséquilibre chronique entre ce qu'on prélève et ce dont on dispose, ce que consomment nos espaces verts, l'imperméabilisation des sols et la pollution de nos cours d'eau ou de nos nappes, menacent notre eau. Préserver sa quantité comme sa qualité, grâce à une meilleure gestion des ressources, relève donc de l'intérêt général.

Paris Ouest La Défense est au cœur de ces enjeux. Ses compétences en aménagement, en assainissement et en gestion des déchets lui permettent d'agir efficacement. Il est aussi idéalement placé pour réfléchir sur l'état des milieux et les pressions qu'il subit, puis proposer des réponses globales et intégrées.



Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Pauvreté, exclusions sociales et inégalités, précarités ... un simple regard autour de soi suffit pour constater que développement économique ne rime pas toujours avec progrès social. Dans un contexte de forte compétition et suite à la crise sanitaire, ces inégalités se sont encore accrues. Sans parler des inégalités sociales et économiques entre territoires, liées à leur situation géographique, leur histoire, leurs ressources naturelles, leur capital humain, leur environnement ou encore leurs choix de développement. La cohésion sociale et la solidarité sont pourtant indispensables au développement durable.

De tous ces sujets aussi Paris Ouest La Défense prend la juste mesure, en permettant à tous d'accéder à des logements dignes, en assurant un accès égal à la justice et aux services publics en général, en offrant un environnement de qualité.



Permettre à tous les êtres humains de s'épanouir

Comme l'affirme l'article 1 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement du 14 juin 1992 : « *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature* ». Ce qui n'est pas toujours le cas, comme le constate la Charte de l'environnement du 2 mars 2005 : « *...l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles* ». Si le développement durable comporte une composante environnementale forte, il doit avant tout permettre la « *satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs propres besoins* ».

Au-delà de la réponse aux besoins essentiels, l'épanouissement suppose donc de donner accès de façon démocratique à la santé, l'éducation, la formation ou la culture. Ce que fait Paris Ouest La Défense, à travers son mode de gouvernance.

Accusé de réception en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023



Se développer en produisant et en consommant de façon responsable

S'inscrire dans une logique de développement durable c'est se questionner sur ses habitudes économiques et adopter des modes de consommation et de production plus raisonnés, plus respectueux de l'environnement et des conditions de vie. C'est appréhender les conséquences de ses choix et donc s'interroger au quotidien, s'informer, pour choisir les meilleures solutions. Mais c'est aussi innover, avec de nouveaux modes et de nouvelles logiques de production, de nouveaux biens et services, de nouvelles approches techniques et sociales tenant compte des finalités du développement durable. Autant de choix qui doivent être portés à tous les niveaux de la décision.

Paris Ouest La Défense s'est donné comme ambition d'être exemplaire, non seulement en tant qu'organisateur de services publics, mais aussi en tant que prescripteur et consommateur.

Quelles modalités d'intervention pour l'établissement public territorial ?

Pour comprendre le contenu de ce rapport, il est indispensable de bien avoir à l'esprit les modalités d'exercice de l'action publique sur le territoire de Paris Ouest La Défense.

Le rapport de développement durable traite en priorité des **politiques publiques conduites** et des **actions menées** par l'établissement public territorial dans le cadre de ses **compétences propres**. Ainsi, les actions des villes, relevant de compétences communales, restent intégrées dans leurs rapports communaux et ne figurent donc pas dans le présent rapport.

Pour autant, l'établissement public territorial assure pleinement un **rôle d'interface et de coordination** entre les différents échelons territoriaux.

- Il relaie activement les politiques et actions développées par la métropole du Grand Paris, le département des Hauts-de-Seine, la région Île-de-France ou encore l'État et coordonne l'élaboration de propositions cohérentes à l'échelle territoriale,
- Il contribue à faire émerger des visions et des approches territoriales cohérentes sur des sujets relevant de domaines de compétences communaux.

2. 2022, UNE ANNEE MARQUEE PAR LES FRAGILITES ECONOMIQUES ET LA SOBRIETE ENERGETIQUE

2.1. Une commission du développement durable pour appuyer la gouvernance

La gouvernance de Paris Ouest La Défense est assurée par 90 élus qui se sont attelés cette année encore aux priorités du territoire et ont œuvré pour que ses projets se concrétisent. Ensemble, ils constituent le conseil et le bureau de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour la mandature 2020-2026.

Le Bureau territorial est composé du président **Joëlle CECCALDI-RAYNAUD**, maire de Puteaux, ainsi que des 10 vice-présidents représentés par les maires des autres villes de l'établissement. Chacun d'eux gère une délégation de fonction liée aux compétences du territoire :

- **Jeanne BECART**, maire de Garches > Mutualisation des grands réseaux : eau potable, déchets et assainissement.
- **Éric BERDOATI**, maire de Saint-Cloud > Finances, pacte financier et ressources humaines
- **Guillaume BOUDY**, maire de Suresnes > Mutualisation des services à la population et des équipements socio-éducatifs, socio-culturels, culturels ou sportifs.
- **Jean-Christophe FROMANTIN**, maire de Neuilly-sur-Seine > Mutualisation des fonctions supports des villes et des outils numériques au service de la population.
- **Véronique JACQUELINE**, maire de Vaucresson > Développement durable et Plan climat-air-énergie.
- **Patrick JARRY**, maire de Nanterre > Politique de la ville, action sociale et aire d'accueil des gens du voyage.
- **Monique RAIMBAULT**, maire de La Garenne-Colombes > Urbanisme règlementaire, plan local d'urbanisme intercommunal et mobilités.
- **Jacques KOSSOWSKI**, maire de Courbevoie > Aménagement opérationnel.
- **Agnès POTTIER-DUMAS**, maire de Levallois > Habitat et logement.
- **Patrick OLLIER**, maire de Rueil-Malmaison, président de la métropole du Grand Paris > Développement économique et innovation.

Ce bureau se réunit pour régler, par décision, les affaires liées à la gestion et au fonctionnement de l'Établissement public territorial.

Le conseil de territoire regroupe quant à lui les 90 conseillers territoriaux qui composent l'assemblée délibérante. Il gère, par délibérations, les questions liées à toutes les compétences du territoire. Il se réunit au moins 5 fois par an et est accueilli par les différentes communes, à tour de rôle dans la mesure de leurs possibilités.

Par ailleurs, une **commission du développement durable** a été créée pour répondre aux enjeux de transition écologique. Elle s'est réunie à 5 reprises en 2022. Sa vocation est de piloter les grands axes de développement durable que le Territoire met en œuvre. Pour ce faire, elle a mis en place des référents qui ont pour mission de porter les enjeux territoriaux du développement durable auprès des différentes instances supra-territoriales ou thématiques et de faire remonter de l'information en commission, de façon à capitaliser et à favoriser la transversalité.

Cette commission s'est mise en place aux côtés de quatre autres commissions thématiques :

- **Commission des finances**
- **Commission de l'urbanisme réglementaire, du plan local d'urbanisme intercommunal et des mobilités**
- **Commission projet de territoire**
- **Commission des grands services urbains**

Ces instances s'articulent conformément à la charge de gouvernance, approuvée à l'unanimité par le conseil de territoire du 15 décembre 2020.

2.2. Un projet de territoire actualisé pour 2021 - 2026

Tout au long de leur mandat, les maires de Paris Ouest La Défense œuvrent ensemble à un projet commun respectant la singularité et la complémentarité de chacune des 11 communes du territoire

Cette gouvernance est soutenue par le projet de territoire, dont la première mouture a été formalisée en 2017. Une commission de travail composée d'élus et de collaborateurs des 11 villes et de Paris Ouest La Défense l'a fait évoluer en 2021 pour qu'il corresponde pleinement aux attentes actuelles et qu'il intègre de nouvelles actions concrètes issues de l'intelligence collective.

Compte tenu des enjeux de relance post-Covid, **trois axes stratégiques** ont émergé pour guider les nouvelles politiques publiques du Territoire de 2021 à 2026 :

1. La préservation durable du cadre de vie, et notamment de son équilibre résidentiel, afin d'éviter une densification à outrance qui pourrait avoir des effets néfastes sur le patrimoine naturel et dégraderait des conditions de transports déjà saturées. Cet axe s'associe à la mise en oeuvre de la transition énergétique.
2. Le soutien et l'accompagnement des entreprises pour poursuivre la valorisation et le développement des entreprises de toute taille.
3. La force du collectif au service des villes, pour coordonner des services et dispositifs communaux à l'échelle territoriale dans une logique d'efficacité publique.

Le projet de territoire n'a pas vocation à traiter de tous les sujets. Il n'a pas non plus pour finalité d'additionner toutes les actions communales. Il souligne des points saillants et met en exergue une stratégie commune de développement équilibré des villes, à partir des compétences attribuées par la loi et de synergies pertinentes.

2.3. Une mobilisation en faveur de la transition énergétique et écologique

Compte tenu de la crise sans précédent que la France traverse et des plans de relance qui ont été mis en place pour faire face à ses conséquences, le Territoire Paris Ouest La Défense a travaillé en 2022 à une déclinaison de son projet de territoire, en ré-orientant ses priorités autour des trois axes cités pour répondre à quatre enjeux.

Un quadruple enjeu financier, économique, énergétique et environnemental

- **Un enjeu financier** qui va impacter de manière significative le budget des villes et du territoire. Pour maintenir la qualité de service que les concitoyens sont en droit d'attendre, l'intercommunalité doit mutualiser certains de ses moyens et certaines de ses actions.
- **Un enjeu économique** : pour faire face au contexte d'inflation économique mondiale et aux tensions sur les produits d'importation, le territoire doit renforcer sa démarche entrepreneuriale en faveur de dynamiques de production et de consommation.

- **Un enjeu énergétique** : l'explosion des coûts de l'énergie en 2022 oblige chacun de nous à revoir et diminuer notre manière de consommer, de s'éclairer, de se chauffer, de se déplacer, et accentue le besoin d'obtenir notre indépendance énergétique.
- **Un enjeu environnemental**, avec l'impérieuse obligation de « verdir » les politiques publiques. Si Paris Ouest La Défense s'y est déjà attelé, à travers son plan climat air énergie, la crise sanitaire exige aujourd'hui de forcer le pas.

Une contractualisation avec l'État

Face à la crise sanitaire survenue en 2020, l'État a mis en place un plan de relance de 100 milliards d'euros qui a pour but de contrer les dommages économiques et sociaux tout en évoluant vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire. L'État a souhaité faire de la territorialisation du plan France Relance l'un des facteurs de sa réussite, garantissant, à travers la contractualisation notamment, l'efficacité et la rapidité d'engagement des crédits. Un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a donc été signé entre l'État et le territoire de Paris Ouest La Défense, le 16 juillet 2021, pour accompagner les actions qui contribuent au projet de territoire de l'EPT, au sein duquel la transition écologique constitue une ambition globale. Il instaure un partenariat technique et financier avec des objectifs clairs pour la relance de Paris Ouest La Défense en 2021-2022 et, à plus long terme, pour l'accompagnement du projet de territoire 2021-2026.

Le contrat de relance et de transition écologique fixe les engagements mutualisés du territoire et de l'État pour :

- Le développement économique, en soutenant les acteurs économiques en difficulté, l'animation économique locale et l'implantation durable des entreprises tout en développant des actions en lien avec les acteurs de la recherche et de l'innovation du territoire.
- La cohésion sociale, à travers la lutte contre l'habitat indigne et le soutien à la transformation numérique du Territoire ainsi qu'aux politiques d'emploi et de formation.
- La transition écologique, à travers la limitation de la pollution des milieux naturels, une meilleure prévention des déchets, davantage de solutions de mobilités durables, l'aménagement durable du Territoire, l'amélioration de la qualité de vie, la maîtrise des factures énergétiques des logements comme du tertiaire et le développement des énergies renouvelables.

Plusieurs réunions de suivi avec la préfecture des Hauts-de-Seine se sont tenues en 2022.

3. PRESERVER LE CADRE DE VIE ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DE FAÇON DURABLE

Malgré des difficultés d'organisation et notamment de l'absence d'un collaborateur dédié, qui ont freiné certains projets, des avancées notables ont eu lieu en 2022.

- L'EPT Paris Ouest La Défense ainsi que 9 villes du territoire ont démarré en février 2022 un contrat de prestations de conseil et d'accompagnement dans le cadre de la démarche de labellisation *Territoire Engagé Transition Écologique*.
- Les projets et actions inscrits dans les quatre axes du PCAE se sont poursuivis et offrent de nouvelles perspectives.
- L'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de Paris Ouest La Défense a continué de se développer, avec des effectifs supplémentaires et des permanences dans toutes les communes du territoire.
- Grâce au travail préalable mené depuis 2021, le cadastre solaire à l'échelle du territoire est opérationnel depuis le 7 novembre 2022. Cet outil permet de mettre en lumière le potentiel solaire des toitures des bâtiments situés sur le périmètre géographique de Paris Ouest La Défense pour encourager le développement de l'énergie solaire thermique (pour la production d'eau chaude sanitaire) ou photovoltaïque (pour la production d'électricité).
- L'application *Geovelo* a été expérimentée à Suresnes et à Puteaux, ce qui a permis son déploiement sur tout le territoire en octobre 2022.
- Le territoire a engagé une étude de diagnostic territorial, qui répond aux besoins du schéma directeur trame verte, bleue, brune et noire (TVBBN) ainsi qu'à ceux de l'état initial de l'environnement (EIE) préalable au futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

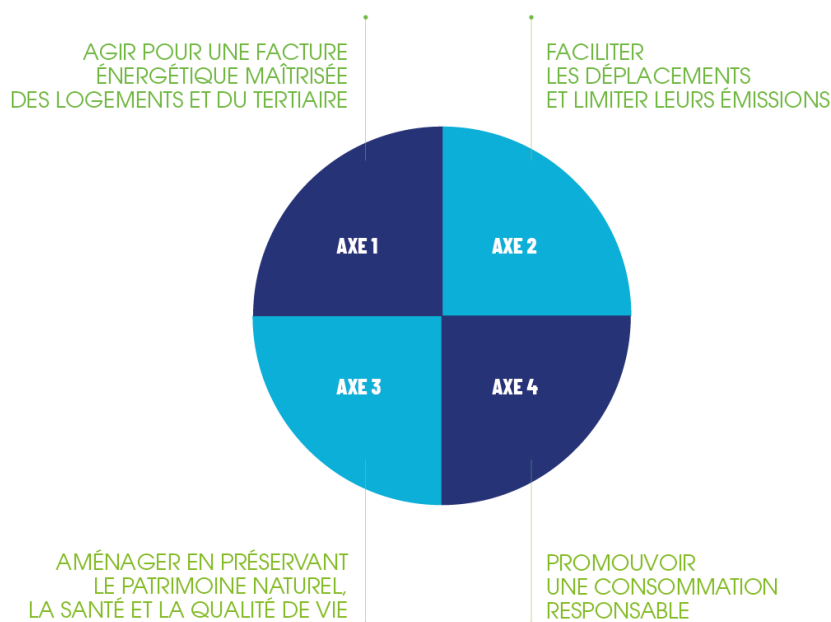
L'arrivée d'un nouveau coordinateur développement durable fin 2022 au sein de l'établissement public territorial devrait permettre de mutualiser et de faire avancer les projets portés par le territoire. Les comités techniques développement durable avec les référents des villes se sont tenus pour mettre en œuvre les orientations de la commission développement durable et favoriser le partage d'expérience.

3.1. Inscrire le PCAE dans une démarche d'amélioration continue grâce à la démarche *Territoire Engagé Transition Écologique*

Les enjeux du plan climat-air-énergie (PCEAE)

Complémentaire et cohérent avec le plan climat-air-énergie métropolitain (PCEAEM) de la métropole du Grand Paris (MGP), le **plan climat-air-énergie (PCEAE) de Paris Ouest La Défense** a été adopté à l'unanimité le 25 juin 2019. Adossé au projet de territoire, il porte l'ambition de transition énergétique de Paris Ouest La Défense et fixe ses objectifs à court, moyen et long termes autour de **quatre axes prioritaires**.

Les 4 axes du plan climat-air-énergie de Paris Ouest La Défense



Élaboré avec les 11 communes du territoire, ce PCAE a voulu intégrer les dynamiques portées au sein de chacune des villes du territoire. Il a permis d'adopter un plan opérationnel de **23 actions structurantes** pour le territoire en matière de qualité de l'air, d'énergie, de climat et de santé. Il s'agit de la première étape d'une démarche amenée à progresser au rythme de la réflexion collective.

L'établissement public territorial Paris Ouest La Défense s'y implique à 3 niveaux :

- en tant que pilote, sur le périmètre de ses compétences directes,
- en tant que coordinateur d'autres acteurs et en particulier des villes,
- en tant que relais local pour les actions du PCAEM.

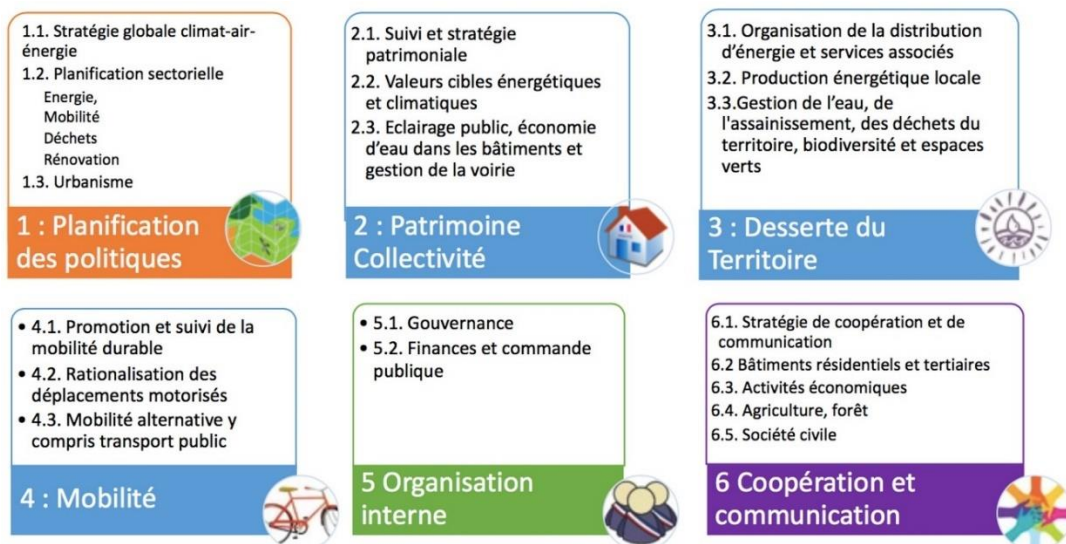
Labellisation *Territoire Engagé Transition Écologique*, une démarche de qualité pour traduire le PCAE en actions concrètes

La **démarche de labellisation *Territoire Engagé Transition Écologique*** (ex-Cit'ergie) est une démarche de qualité qui permet de traduire les ambitions du PCAE en actions concrètes, dans chaque domaine de compétence de l'établissement public territorial et des villes.



Pour les communes et les intercommunalités, il s'agit à la fois d'un outil opérationnel d'amélioration continue et d'un label d'excellence qui récompense pour 4 ans la façon dont elles pilotent leur politique climat-air-énergie. Pour ce faire, elles sont évaluées sur la base de leurs compétences propres et de leur potentiel dans **6 domaines** impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO₂ associées et la qualité de l'air, à travers la mise en application de **61 mesures** :

Accusé de réception en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023



Chaque collectivité n'est inscrite dans la démarche que dans le cadre des compétences propres qu'elle exerce. La première étape a été de bien définir la limite de compétences entre celles détenues par les villes, celles détenues par le territoire et celles détenues par des collectivités supra-territoriales : la métropole du Grand Paris, le département des Hauts-de-Seine, la région Île-de-France.

L'engagement de Paris Ouest La Défense dans la démarche *Territoire Engagé Transition Écologique en 2022*

Paris Ouest La Défense et les 9 villes concernées (Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson) ont démarré en février 2022 un contrat de prestation de conseil et d'accompagnement dans le cadre de cette démarche de labellisation. Ainsi, un conseiller dédié accompagne chaque ville et Paris Ouest La Défense pour diagnostiquer les pratiques existantes, établir une stratégie et mettre en œuvre des actions concrètes.

- La **phase n°1** de la démarche consiste à réaliser un **état des lieux initial** des pratiques existantes sur chaque collectivité. Cette première phase doit permettre à la collectivité de faire un point exhaustif sur ses politiques et permettre d'identifier ses actions. Elle nécessite de mobiliser les agents de la collectivité et aussi les partenaires. Elle permet de préparer le futur plan d'actions.
- La **phase n°2** vise à établir une **stratégie** pour la collectivité. Une présentation du diagnostic permet aux décideurs d'établir cette stratégie.
- La **phase n°3** établit le **plan d'actions** de la collectivité. Il est défini en cohérence avec le plan climat-air-énergie de Paris Ouest La Défense et fixe des actions à mettre en place de court à long termes. Ce plan d'action s'accompagne d'un suivi continu avec le conseiller.
- La **phase n°4** correspond à la **labellisation**. Celle-ci intervient à la demande de la collectivité, au plus tard la quatrième année. Un audit est réalisé pour évaluer les pratiques mises en place. À l'issue, la collectivité reçoit entre 1 à 5 étoiles selon son niveau d'avancement.

Le label est ensuite attribué pour 4 ans. Au-delà, la collectivité est réauditée pour suivre les progrès réalisés et lui permettre de conserver sa distinction.

L'année 2022 a permis d'entamer la phase n°1 d'état des lieux sur Paris Ouest La Défense et dans la plupart des villes. Des questionnaires et des rencontres ont été organisées entre les services au sein des villes. L'avancement s'est fait à des degrés divers, en fonction des possibilités de mobilisation du personnel de la collectivité. Cette phase de diagnostic devrait s'achever pour tous en 2023.

3.2. Promouvoir la rénovation énergétique de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique

Avec l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)

Parce que l'habitat résidentiel est à la fois le plus gros consommateur d'énergie du territoire, le plus gros émetteur de gaz à effet de serre et une source importante de pollution par ses émissions de particules et d'oxyde d'azote, Paris Ouest La Défense a créé, fin 2017, une agence locale de l'énergie et du climat (ALEC). Sa mission est d'accélérer la rénovation énergétique et d'améliorer l'habitat privé, en accompagnant les habitants.



Cette agence a été créée avec le soutien des communes membres du territoire, l'ADEME, la région Île-de-France et la métropole du Grand Paris (MGP). À ce titre, elle s'inscrit à la fois dans le dispositif France Rénov, dans la fédération métropolitaine des ALEC et dans le réseau qui se mobilise en Île-de-France pour mettre en œuvre la stratégie régionale de transition énergétique votée en juillet 2018.

À l'issue d'une première convention en 2018-2020, une nouvelle convention de partenariat a été signée entre le Territoire de Paris Ouest La Défense et son ALEC pour la période 2021-2023.

Bilan 2022

- Pour promouvoir la rénovation énergétique et les énergies renouvelables, l'ALEC a participé à une vingtaine d'événements, souvent à l'initiative des villes du territoire, en animant des stands, des visio-conférences ou des rencontres permettant de **sensibiliser environ 640 personnes** : *Festival Atmosphères* à Courbevoie, *Défi Famille à Energie Positive* à Puteaux, *100 % Nature* à Vaucresson, *Semaine du climat* à La Garenne-Colombes, *Nuits de la thermographie* à Suresnes, *Journée Up' Cycling* à Nanterre, stands sur les marchés... L'ALEC Paris Ouest La Défense a également organisé 6 web-conférences et participé au *Forum métropolitain Habiter Durable* à Paris.
- Afin d'être au plus proche des habitants, l'ALEC a mis en place des permanences délocalisées dans chacune des villes du territoire. Les permanences sont effectuées à un rythme mensuel et sont proposées en plus des possibilités d'accueil téléphonique, en visio et dans les locaux de l'agence. À titre d'exemple, il y a eu 39 rendez-vous en permanence délocalisée sur Saint-Cloud, dont 27 pour des copropriétés. En 2022, l'ALEC a répondu à plus de **970 demandes de conseil** en rénovation énergétique sur le territoire, dont plus de 180 sur la ville de Rueil-Malmaison. Grâce à un référent, présent à chaque étape, l'ALEC a accompagné **20 projets de rénovation énergétique dans l'habitat individuel** en 2022, à travers sa plateforme *Pass'Réno Habitat* lancée en janvier 2022, et **102 copropriétés** du territoire, *via* sa plateforme en ligne *CoachCopro*, ce qui représente plus de 4900 logements concernés.
- Pour mobiliser et sensibiliser les artisans, l'ALEC a organisé **7 événements réservés aux professionnels du bâtiment** du territoire, en partenariat avec la chambre du commerce et de l'industrie (CCI), la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) des Hauts-de-Seine, la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) du Grand Paris (CAPEB) et en lien avec l'ALEC GPSO Energie.
- Pour aider le territoire et ses communes à mettre en œuvre leur politique climat-air-énergie, l'ALEC a poursuivi son assistance technique et stratégique, particulièrement dans le cadre de la démarche de labellisation *Territoire Engagé Transition Écologique*. Elle a en outre participé à 11 événements destinés aux collectivités et aux professionnels du territoire, dont une **journée thématique le 16 novembre 2022** à travers : *Les rencontres de CoachCopro le matin*, qui ont permis des échanges entre 16 copropriétaires répartis en 3 groupes, et le *Forum Habiter Durable* l'après-midi, qui a fait intervenir 12 professionnels et comptabilisé plus de 80 participants.

Pour assurer toutes ses missions, l'ALEC est montée en charge et a étoffé ses compétences, passant de 5 à 6,5 équivalents temps plein (ETP) en 2022. Son budget de fonctionnement est aujourd'hui de 400 000 €. Parmi les principaux financeurs de l'ALEC il y a l'EPT Paris Ouest La Défense, la métropole

092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

du Grand Paris, la région Île-de-France, le programme Rénovons collectif (RECIF +) et le programme national de certificat d'économie d'énergie « service d'accompagnement de la rénovation énergétique » (SARE).

Perspectives 2023

L'ALEC souhaite continuer à mobiliser les maîtres d'ouvrage (particuliers, copropriétés, entreprises...) comme les professionnels du bâtiment autour de la rénovation énergétique, à travers plusieurs actions structurantes :

- Mobilisation et information du grand public : lancement de *l'Exposition rénovation énergétique* (en lien avec les communes et le Territoire), des temps d'échanges avec *Les rencontres de CoachCopro & Les rencontres de Pass'Réno Habitat*, retours d'expériences de projets réalisés, poursuite du programme Rénovons collectif (RECIF +).
- Mobilisation et information des professionnels : poursuite du programme Facilaréno (Dorémi) en lien avec le territoire, poursuite du partenariat avec le CFA Bâtiment de Rueil-Malmaison.
- Conseil et accompagnement des particuliers & copropriétés : mise en place de permanences mensuelles communes avec le CAUE 92 pour des conseils multicritères tout en facilitant le parcours usager, refonte profonde de la plateforme *CoachCopro*, déploiement d'un nouvel outil de simulation énergétique (CapRénov).
- Accompagnement des collectivités du territoire : poursuite de l'accompagnement dans la mise en œuvre du PCAE et de la démarche *Territoire Engagé Transition Écologique*, animation du groupe d'échanges *Energie Fluide* avec les villes, état des lieux des données énergie logement, utilisation de l'outil de cadastre solaire de Paris Ouest La Défense, sensibilisation des élus et services...

Ces missions répondent aux attentes des financeurs de l'ALEC mais aussi aux exigences du programme national SARE qui définit l'accompagnement des maîtres d'ouvrage, l'animation territoriale et le conseil au petit tertiaire.

Avec le dispositif Dorémi et le programme « Facilaréno »

Les pavillons représentent 10 % des logements du territoire, soit près de 26 300 maisons. La plupart ont été construits bien avant les standards actuels et sont fortement énergivores. S'il est crucial de les rénover et de le faire en une seule fois, les propriétaires ont souvent du mal à financer les travaux et à trouver puis coordonner les artisans. C'est pourquoi, Paris Ouest La Défense a décidé de participer en 2020 à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Facilaréno » de la Métropole du Grand Paris, pour une **offre de rénovation énergétique performante des maisons construites avant 1975**.

Le programme « Facilaréno » s'appuie sur le dispositif Dorémi qui apporte aux ménages un outil clé en main, associant conseil, travaux et financement, pour mettre en place une rénovation énergétique performante et globale de leur pavillon. Ce dispositif représente une opportunité pour structurer et compléter l'offre de rénovation par des artisans locaux, aider les ménages à concrétiser leur projet et réaliser des opérations exemplaires.

Lauréat du dispositif, le territoire a mis en œuvre le programme Facilaréno 1 (2020-2021) avec les communes de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes et Vaucresson, qui se sont portées volontaires en s'appuyant sur l'ALEC pour mobiliser les professionnels et déterminer les projets éligibles.

Le programme Facilaréno 1 a permis d'accompagner 19 ménages sur le territoire de Paris Ouest La Défense, dont 7 ménages visités. Malgré des difficultés à mobiliser des artisans dans le programme, en raison du contexte post Covid-19 et des nombreux chantiers qui les ont requisitionnés, le programme a permis de constituer une équipe d'artisans formés à des projets de rénovation BBC¹.

À ce jour, il n'y a eu qu'une seule proposition de chantier de niveau BBC proposé par des équipes d'artisans (ELAT) sur le territoire de Paris Ouest La Défense. La mise en place du dispositif Dorémi sur un territoire prend environ 2 ans, le temps de former les artisans et de repérer les ménages éligibles.

Afin de poursuivre les avancées du premier programme, la métropole du Grand Paris a décidé de renouveler le partenariat avec l'entreprise Dorémi dans le cadre du programme Facilaréno 2 (2022-

¹ Bâtiment basse consommation.

2024). L'objectif est double : continuer à repérer et mobiliser les ménages dans la rénovation de leur logement, et continuer à accompagner et former les artisans. Dorémi a continué de mobiliser les ménages en 2022.

Grâce à l'aide financière « Ma Rénov' Paris Ouest La Défense »

Pour aider les habitants du territoire à rénover leurs logements et les rendre plus vertueux sur le plan énergétique, Paris Ouest La Défense a mis en place, depuis juin 2020, **une aide financière qui peut atteindre jusqu'à 10 % du coût des travaux et 20 % du coût d'un audit énergétique**. Les critères d'attribution sont calés sur ceux de « Ma Prime Rénov' », avec une bonification pour les projets ambitieux (rénovation globale avec gain énergétique de 35 % ou niveau BBC rénovation).

Baptisée « *Ma Rénov' Paris Ouest La Défense* », cette aide n'est soumise à aucune condition de ressources et s'adresse aussi bien aux propriétaires, qu'aux syndicats de copropriété ou sociétés civiles immobilières (SCI), pour financer des travaux et/ou des dépenses de rénovation énergétique d'un ou plusieurs logements situé(s) dans une des villes du territoire. En revanche, elle ne s'applique qu'aux logements construits il y a plus de 10 ans. Elle est dotée initialement d'une enveloppe de 150 000 €.

Pour en bénéficier, il suffit de rencontrer un conseiller de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), de télécharger son dossier, de le qualifier avec lui en suivant ses conseils, puis de le compléter et l'envoyer à l'adresse e-mail : marenov@pold.fr. Qu'il s'agisse d'un audit énergétique, d'une isolation, d'une ventilation ou d'un système de chauffage, le territoire finance 10 % des travaux et 20 % de l'audit énergétique en copropriété. Cette aide est plafonnée à 1 500 € pour un logement individuel et 500 € par logement pour une copropriété. Par le système de bonification, l'aide peut être portée, pour une rénovation de type BBC, jusqu'à 5 000 € pour un logement individuel et 1 000 € par logement pour une copropriété.

« Ma Rénov' » est un des projets retenus à la suite de l'appel à projets sur la transition énergétique, lancé par Paris Ouest La Défense en 2019. Il contribue aujourd'hui au plan de relance, en soutenant notamment les artisans du bâtiment.

Depuis le 10 juillet 2020, l'EPT Paris Ouest La Défense a enregistré **22 dossiers** de demande d'aide « Ma Rénov' Paris Ouest La Défense » :

- **11 dossiers** pour des **logements individuels** de type pavillon ou appartement en logement collectif :
 - **6 038 €** d'aide versée après achèvement des travaux ;
 - **7 000 €** d'aide en attente de finalisation des travaux avant versement.

Nature des travaux concernés pour les logements individuels :

- 4 systèmes de chauffage ;
- 2 systèmes de fourniture ECS (eau chaude sanitaire) ;
- 3 systèmes de chauffage d'appoint ;
- 2 isolations de la toiture ;
- 3 isolations de parois vitrées ;
- 1 rénovation globale avec gain de 35 % de performance énergétique ;
- 1 rénovation globale niveau BBC rénovation.

- **11 dossiers** pour des projets en commun (sur parties communes et privatives) en **logements collectifs** :
 - **65 883 €** d'aide versée après achèvement des travaux ;
 - **21 417 €** d'aide en attente de finalisation des travaux avant versement.

Nature des travaux concernés pour les logements collectifs :

- 7 audits énergétiques ;
- 1 système de chauffage avec fourniture ECS (eau chaude sanitaire) ;
- 2 rénovations globales avec gain de 35 % de performance énergétique.

Soit un total de **71 921 € d'aide effectivement versée** à la date du 23 novembre 2022, tous dossiers confondus.

Avec les dispositifs de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)

Les dispositifs de VOC et POPAC à Nanterre

Pour éviter que les copropriétés de Nanterre ne se fragilisent et anticiper leur éventuelle déqualification, Paris Ouest La Défense et la ville de Nanterre ont mis en place deux dispositifs distincts qui prennent le relais du programme Nanterre Habitat Plus 4 (NH+4) et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, volet copropriétés dégradées (OPAH-CD), qui ont pris fin en 2020. Ces deux nouveaux dispositifs sont :

- Le programme « Veille et Observation des Copropriétés (VOC) ».

Ce programme, financé par la métropole du Grand Paris (MGP), est un outil préventif. Sa mission est de rester en veille et d'alerter au moindre risque de dégradation des copropriétés de la ville. Animée en régie, ce programme a permis de classer 135 copropriétés. Ce programme a pris fin en octobre 2022.

Trois grandes familles ont été identifiées :

- copropriétés très dégradées,
- copropriétés moyennement dégradées,
- copropriétés en bon état.

- Le « programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC) ».

Ce programme, plutôt post-opérationnel, vise à accompagner les copropriétés issues du programme NH+4 et de l'OPAH-CD, ainsi que celles identifiées par la VOC. Ce programme est également arrivé à échéance en octobre 2022.

Son bilan par année est le suivant :

- En 2020 : 4 chantiers achevés, dont 2 rénovations BBC achevées, 5 nouveaux chantiers engagés et 3 diagnostics multicritères réalisés sur des copropriétés repérées par la VOC.
- En 2021 : 5 chantiers achevés, dont 3 rénovations BBC, 5 chantiers en cours et 3 diagnostics multicritères, ainsi que 3 copropriétés engagées dans un diagnostic technique global à la suite de leur diagnostic multicritères de 2020.
- **En 2022** : 4 chantiers achevés, dont 1 rénovation de type BBC, 1 chantier en cours et 3 diagnostics multicritères, avec accompagnement de deux copropriétés pour définir leurs projets de rénovation thermique.

Le bilan global du POPAC à Nanterre est le suivant :

- 13 chantiers achevés, dont 7 rénovations de type BBC, et 2 chantiers en finition ;
- 9,2 millions d'euros de travaux réalisés (85% du volume global) sur 11,3 millions d'euros de travaux votés (9,7 millions pour la rénovation énergétique et 1,5 million contre l'habitat indigne) ;
- 4,7 millions d'euros de subventions mis en paiement (81 % du volume global) sur 5,8 millions d'euros de subventions accordées ;
- 317 logements aidés sur 403 logements concernés ;
- 1 préfinancement ARCADE remboursé.

Accusé de réception en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

En 2023, il est prévu d'achever les chantiers en cours, de solder les subventions et de clôturer les dossiers de préfinancements restants. Une évaluation globale du POPAC sera réalisée.

L'OPAH énergétique Colline La Défense

L'OPAH² énergétique du secteur Colline La Défense a démarré en 2021 grâce à une convention signée entre Paris Ouest La Défense, l'État et l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). Un avenant n°1 signé le 11 juillet 2022 a intégré le dispositif « Ma Prim'Rénov » et revu à la hausse les objectifs globaux de rénovation énergétique des logements situés principalement dans le périmètre de l'opération d'intérêt national de La Défense, dont plus de la moitié ont été construits avant 1974 et présentent donc un fort potentiel d'amélioration thermique. Un **objectif de 1 920 logements**, sur les communes de Courbevoie et Puteaux, est désormais visé **pour des travaux de rénovation thermique, de rénovation d'habitat dégradé et/ou d'adaptation au handicap comme à la perte d'autonomie**. Il s'agit également d'empêcher le bâti existant de se déprécier par rapport aux constructions neuves dans ce secteur. D'une durée de 5 ans, cette opération est financée par Paris Ouest La Défense à hauteur de 3 millions d'euros sur l'ensemble de la période.

En 2022, deux comités de sélection se sont tenus, portant à 11 le nombre de copropriétés intégrées dans le dispositif, représentant 1210 logements, dont 6 copropriétés qualifiées de fragiles. Ces dernières bénéficient d'aides financières renforcées et d'un accompagnement à la gestion spécifique par Urbanis, opérateur de l'OPAH. Par ailleurs, 9 logements individuels ont déjà bénéficié des aides allouées aux travaux privés.

Avec le cadastre solaire de Paris Ouest La Défense

Le cadastre solaire est un nouvel outil proposé par le territoire pour promouvoir le développement des énergies renouvelables et répondre à l'objectif inscrit dans le PCAE de multiplier le recours aux énergies renouvelables par 13 à l'horizon 2050.

Inspiré du cadastre solaire de la ville de Rueil-Malmaison, ce nouvel outil, mis en service le 7 novembre 2022 sur le site <https://pold.cadastre-solaire.fr/>, s'adresse autant aux habitants du territoire qu'aux acteurs économiques, aux collectivités et aux établissements publics.

Par la mise en place de ce cadastre solaire, avec l'aide financière de la métropole du Grand Paris d'un montant de 20 700 €, l'établissement public territorial et ses villes membres souhaitent jouer un rôle moteur pour encourager les initiatives qui permettront aux acteurs engagés et aux citoyens d'exploiter localement les ressources solaires et d'être ainsi partie prenante de la transition énergétique de Paris Ouest La Défense.

Plus concrètement, le cadastre solaire est un outil permettant de simuler la capacité d'une toiture à pouvoir produire de l'énergie solaire, qui pourra être transformée en chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (grâce à des panneaux solaires thermiques) ou en électricité (grâce à des panneaux solaires photovoltaïques).

Il prend en compte le relief, l'inclinaison de la toiture, son potentiel d'ensoleillement et même les ombres portées par les bâtiments voisins et la végétation alentour. Il permet également la réalisation d'une simulation économique pour évaluer le dimensionnement et la rentabilité d'une installation. L'outil propose même d'estimer le coût du raccordement au réseau d'électricité Enedis.

² Opération programmée d'amélioration de l'habitat.

**PARIS OUEST
LA DÉFENSE**
Courbevoie | Garches | La Garenne-Colombes | Levallois
Nanterre | Neuilly-sur-Seine | Puteaux | Rueil-Malmaison
Saint-Cloud | Suresnes | Versailles

UN OUTIL FACILEMENT ACCESSIBLE

Rentrez seulement votre adresse

RENDEZ-VOUS SUR **pold.cadastre-solaire.fr**



Développé par Archelios MAP et proposé sur l'ensemble des villes de Paris Ouest La Défense, cet outil permet d'informer la population du territoire sur le potentiel solaire des toitures, grâce à une visualisation simple et précise. Il a été conçu afin d'encourager le déploiement de l'énergie solaire et donc de faciliter le passage à l'acte. Agissant comme un outil de sensibilisation à disposition de tous, il vise à donner un premier niveau d'information sur les possibilités de mise en oeuvre de panneaux solaires puis à orienter les habitants, entreprises ou collectivités vers des acteurs du conseil qui les accompagneront de façon neutre et indépendante, également vers des installateurs qualifiés.

Pour les services des villes, une fonctionnalité spécifique de l'outil permet une analyse ciblée des bâtiments communaux.



Figure 1 : Visualisation du potentiel solaire de la toiture des locaux de Paris Ouest La Défense, Immeuble Le Luminis, 91 rue Jean Jaurès, 92 800 Puteaux.

L'étape suivante consistera à vérifier plus précisément la rentabilité et la faisabilité du projet. Pour cela, le cadastre solaire oriente les habitants vers l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de Paris Ouest La Défense pour les accompagner dans la réalisation de leur projet (faisabilité et montage du projet, mobilisation des aides financières et orientation vers des professionnels compétents).

Les premières analyses de fréquentation sont plutôt encourageantes, avec 2 509 visiteurs sur le site internet en novembre/décembre 2022.

3.3. Organiser et accompagner la mobilité électrique et l'autopartage

Par la mise en place d'une ZFE

Conformément au plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM), la mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE) sur le périmètre intra-A86 a été actée et entre en vigueur progressivement. Après les véhicules Crit'Air 5 depuis le 1^{er} juillet 2019, ce sont les véhicules Crit'air 4 qui ont été restreints à la circulation au 1^{er} juin 2021. Les règles de restriction de la ZFE s'appliquent pour les 2 roues motorisés, les voitures particulières et les véhicules utilitaires, du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00, jours fériés exclus. Pour les poids lourds, les cars et autobus, la restriction s'applique 7j/7 mais également de 8h00 à 20h00.

En 2030, tous les véhicules thermiques émettant des gaz à effet de serre seront interdits de circuler dans le périmètre de la ZFE.

Sur le territoire de Paris Ouest La Défense, toutes les villes sont engagées dans la ZFE et ont signé un arrêté de restriction de circulation pour les véhicules Crit'air 4 et 5.

Sur l'année 2022, aucune nouvelle restriction de circulation n'est venue renforcer la ZFE.

Le conseil métropolitain a fixé comme prochaine étape une restriction des véhicules Crit'Air 3.

Par l'aide à l'achat de véhicules électriques : « Métropole Roule Propre ! »

Pour accompagner la mise en place de la ZFE, la métropole du Grand Paris a décidé d'aider les habitants de ses 131 communes à remplacer leur véhicule. Depuis le 1^{er} juillet 2019, ils bénéficient d'une aide financière, baptisée « *Métropole Roule Propre !* », pour acquérir un véhicule propre dans le cadre du « guichet unique » des aides avec l'État.

Paris Ouest La Défense a décidé de compléter cette aide pour les résidents du territoire, correspondant à 10 % du montant de l'aide versée par la MGP, dans la limite d'une enveloppe financière globale de 270 000 €.

Depuis le 19 février 2020, l'EPT Paris Ouest La Défense a enregistré **139 dossiers** de demande d'aide « Métropole Roule Propre ! » pour un total de **61 173 € d'aide versée** :

- 2020 : 12 dossiers pour 4 413 € d'aide
- 2021 : 48 dossiers pour 19 605 € d'aide
- 2022 : 79 dossiers pour 37 155 € d'aide

Par une stratégie commune d'autopartage

« L'autopartage est la mise à disposition de véhicules en libre-service, au profit d'usagers et pour la durée et la destination de leur choix. Les véhicules peuvent appartenir à l'opérateur d'autopartage ou à la collectivité. L'autopartage se distingue de la location traditionnelle par une mise à disposition des véhicules en libre-service et disponibles en 24/7, avec des conditions d'utilisation qui permettent des trajets d'une heure ou moins, et sans remise des clés en main propre. » (selon le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le ministère de la transition énergétique).

On distingue 4 catégories d'autopartage :

- autopartage « en boucle » avec une restitution du véhicule à la station de départ ;
- autopartage en trace directe avec une restitution du véhicule dans une station possiblement différente de celle de départ ;
- autopartage « sans station » ou en « *free-floating* » ;
- autopartage entre particuliers, facilité ou non par une plateforme de mise en relation.

La ville de Suresnes a mis en service deux emplacements d'autopartage en boucle en octobre 2022. Pour les autres villes, l'autopartage en trace directe est plus répandu avec l'opérateur Free2move.

Accusé de réception en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Par des infrastructures de recharge pour véhicule électrique (IRVE)

En 2022, les villes ont continué le déploiement des infrastructures de recharges pour véhicule électrique (IRVE), ce qui a permis de densifier le maillage, d'en implanter dans les parkings souterrains et d'augmenter la puissance de charge.

Fin 2021, le territoire comptabilisait 157 bornes en service, 23 en travaux et 63 en projet 2022.

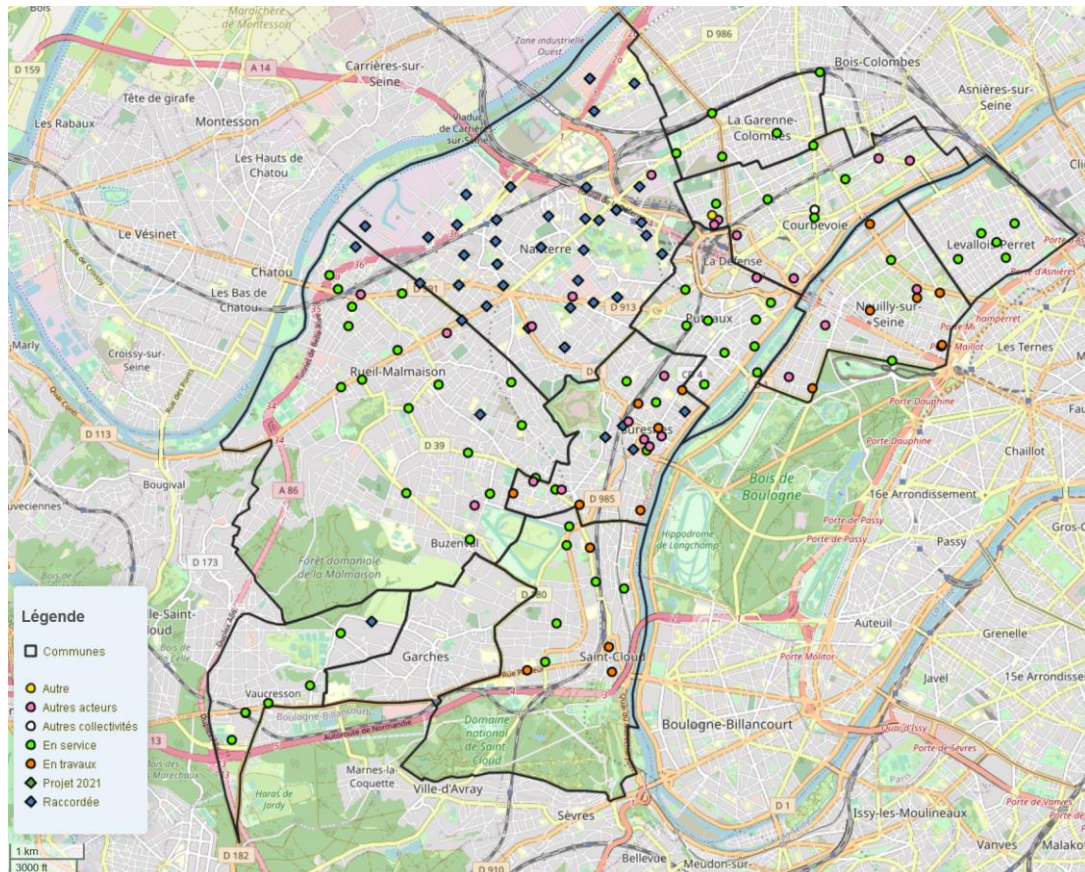


Figure 2 : Localisation et type d'IRVE sur le territoire de Paris Ouest La Défense en 2021 (source : GéoPOLD).

En 2020, la ville de Neuilly-sur-Seine a conduit une étude sur la montée en puissance de l'électrification du parc automobile et les enjeux de déploiement des IRVE. Ce travail de diagnostic et une enquête publique ont permis d'aboutir à une stratégie de déploiement des IRVE sur le territoire communal, qui a débuté en 2022. La ville comptabilise 12 points de charge fin 2022 et souhaite en déployer jusqu'à 58 en 2023.

Fin 2022, la ville de Suresnes compte 14 points de charge à 7kW et 14 points de charge à 24kW. La ville de Nanterre comptabilise 72 points de recharge. La ville de Rueil-Malmaison compte 19 stations de recharge de voiture électrique « Métropolis », porté par la métropole du Grand Paris. Depuis janvier 2021, le taux de fréquentation aux bornes de recharge électrique a été multiplié par six sur Rueil-Malmaison.

La ville de Garches va également continuer l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

3.4. Favoriser le développement des mobilités douces

Dans son projet de territoire, Paris Ouest La Défense prévoit de maîtriser la part de la circulation automobile et de favoriser les modes de déplacement actifs. Articulé avec ce projet, l'axe 2 du plan climat-air-énergie (PCAÉ) prévoit de « faciliter les déplacements et limiter les émissions ».

Les enjeux sont multiples :

- redonner une véritable place aux modes actifs dans l'espace public, grâce à des aménagements cyclables et des parcours piétons de qualité dans un environnement apaisé ;
- proposer des alternatives au tout-voiture et anticiper l'évolution des modes de déplacement, notamment pour les ménages éloignés pénalisés par leur forte dépendance à la voiture ;
- réduire la congestion automobile, la pollution atmosphérique et l'engorgement des transports publics dans les agglomérations ;
- répondre aux engagements pris en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Au-delà de ces enjeux, les modes actifs engendrent des bénéfices directs et indirects souvent peu exploités. Ils ont un impact très positif en matière de santé publique, puisqu'ils concourent à la pratique régulière d'une activité physique associée à une meilleure hygiène de vie permettant de prévenir certaines maladies chroniques.

Le schéma directeur cyclable de Paris Ouest La Défense

Pour coordonner les infrastructures cyclables à l'échelle du territoire, Paris Ouest La Défense a élaboré son propre schéma directeur cyclable, approuvé par le conseil du territoire du 29 juin 2021. Il fixe plusieurs objectifs :

- tracer les grandes continuités territoriales au sein des villes, entre les villes et vers l'extérieur du territoire ;
- définir des principes pour le service aux usagers en matière de guidage, de signalétique, de stationnement, voire d'aménagement ;
- hiérarchiser les actions à l'échelle du territoire ;
- faciliter les discussions avec les gestionnaires d'infrastructures ;
- soutenir les demandes de subventions pour les travaux, auprès des financeurs (la MGP, la région Île-de-France et l'État).

Chaque année, les aménageurs publics créent des infrastructures sécurisées pour faciliter les mobilités douces. En 2022, toutes les villes du territoire ont déployées des aires de stationnement vélo, des pistes et bandes cyclables, ainsi que des zones « 30 km/h ».

La ville de Nanterre a aussi adopté un plan vélo communal, en conformité avec le schéma directeur cyclable, qui vise à déployer des infrastructures cyclables, à mener des animations et des activités autour du vélo, ainsi que des incitations à la pratique cyclable. La ville a comptabilisé +32 % de flux cyclistes sur l'avenue de la République et l'avenue Joliot-Curie en 2022 par rapport à 2021 (et +80 % par rapport à 2019).

Un partenariat avec Geovelo

Paris Ouest La Défense a conclu depuis le 19 octobre 2022 un partenariat avec la Compagnie des mobilités (Geovelo), permettant l'acquisition d'un outil de suivi et de promotion de l'activité cyclable sur le territoire. L'objectif est de recueillir les données de l'application Geovelo, à l'aide d'une interface mutualisée à l'échelle des 11 villes, qui permettra :

- de disposer de données agrégées sur le territoire afin de mieux comprendre les pratiques cyclables et leurs évolutions ;
- de visualiser les flux principaux de cyclistes (parcours, nombre, vitesse) ;
- d'obtenir des compteurs virtuels sur ses flux ;

Accusé de réception en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

- de disposer d'isochrones pour les déplacements à vélo ;
- de permettre aux usagers d'émettre des signalements et remontées automatiques de défauts de voirie répétés ;
- de disposer d'analyses *Origine / Destination* sur des trajets complets ;
- de promouvoir l'activité cyclable en proposant des défis au sein de la communauté POLD sur Geovelo, dédiée aux cyclistes du territoire, et en mettant en avant des balades cyclotouristiques, comme moyen de mise en valeur du patrimoine architectural et naturel du territoire.

Les stations Vélib' Métropole

En 2020, le Territoire comptabilisait 61 stations Vélib' Métropole pour une capacité de 1 696 places.

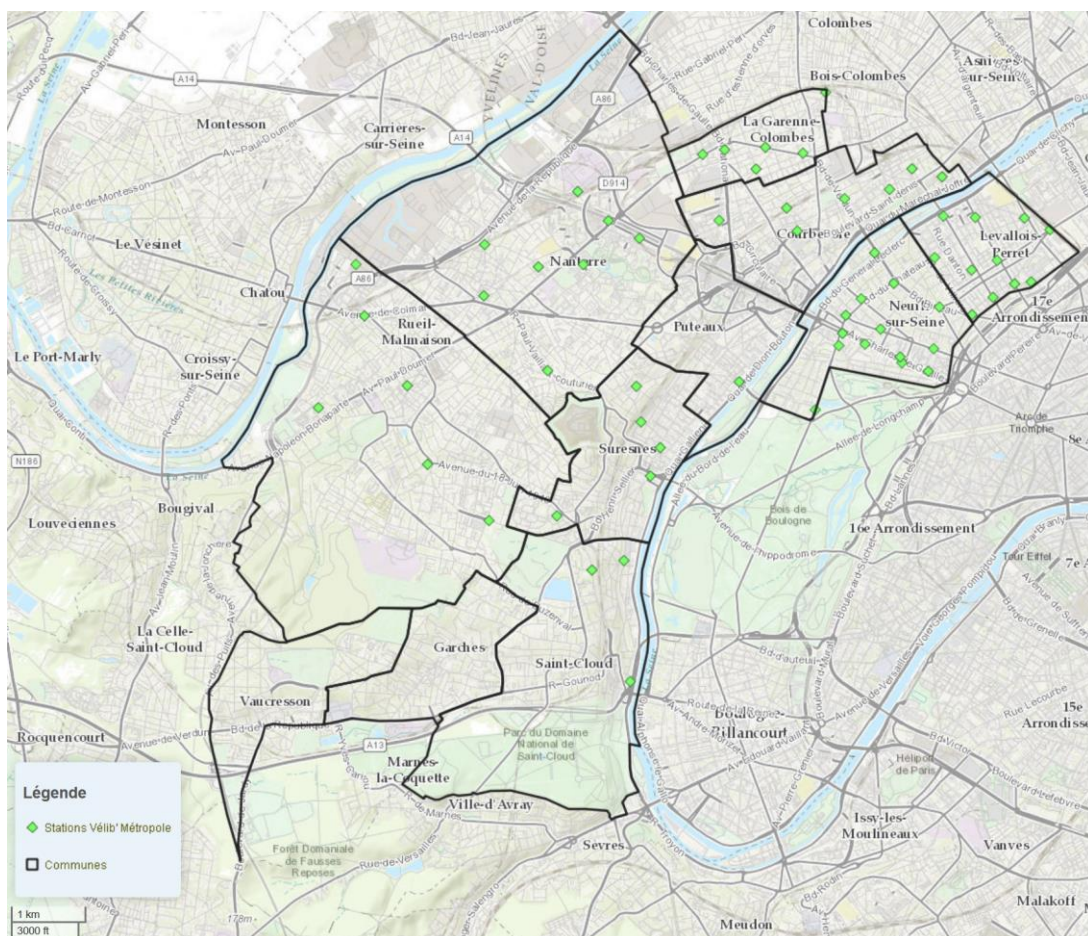


Figure 3 : Localisation des stations Vélib' Métropole sur le territoire de Paris Ouest La Défense en 2020 (source : GéoPOLD).

Une adaptation des aménagements aux nouvelles mobilités

Depuis 2020, le département des Hauts-de-Seine, l'établissement Paris La Défense, l'État et les villes ont mis en place près de 10 km de pistes cyclables temporaires, qui correspondaient en grande partie au projet de RER Vélo.

En 2022, la ville de Courbevoie a poursuivi sa politique d'aménagement des quartiers apaisés dans les interventions sur voirie, pour favoriser la coexistence des différents modes de déplacement dans tous les quartiers de la ville.

La participation au Collectif mobilité Île-de-France

Paris Ouest La Défense participe au collectif organisé par Inov 360 et l'IFPEN pour suivre les évolutions brutales de la mobilité depuis 2020.

Retrouvez toutes les études sur : <https://collectif-mobilite.fr/>

La création d'un axe vert piéton et cyclable

En 2017, Paris Ouest La Défense a validé la création d'un axe vert pour faire connaître aux habitants les espaces de nature et les zones calmes. Il s'agit d'une coulée verte piétonne et cyclable de 55 km traversant toutes les villes du territoire.

Les ruptures de tracé qui restent à combler et la signalétique sont gérées par les villes. Le marquage des points d'intérêts, l'outil cartographique et la communication auprès des habitants sont pris en charge par le territoire.

Des aides financières pour inciter à l'usage du vélo

La ville de Rueil-Malmaison a mis en place une aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). 369 habitants en ont bénéficié en 2022, pour un montant d'aide de 77 000 €.

La ville de Courbevoie subventionne depuis 2019 l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) par les habitants. Entre 2019 et 2022, environ 1530 dossiers de demande de subvention ont été traités, pour un montant d'aide versée autour de 390 000 €.

La ville de Vaucresson a mis en place une aide financière à hauteur de 150 € pour l'électrification des vélos : l'objectif est d'inciter les habitants à électrifier leur vélo mécanique. La ville a enregistré un dossier d'aide en 2022. La ville prévoit d'accentuer la communication sur cette aide en 2023.

L'aide à l'achat d'un vélo mécanique a été pérennisée par la ville de Nanterre : 42 ménages en ont bénéficié en 2022 (36 ménages en 2021).

3.5. Une année 2022 qui s'achève par la Matinée des mobilités

Le 7 décembre 2022, la Matinée des mobilités a permis de rassembler élus de la commission aménagement / transports, élus locaux et techniciens du groupe de travail transport.

Cet événement était l'occasion de rappeler **le rôle fédérateur de mobilisation et de coordination intercommunale porté par l'EPT Paris Ouest La Défense sur les sujets de mobilités**, notamment dans les échanges avec les différents partenaires institutionnels (région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, département des Hauts-de-Seine, métropole du Grand Paris, société du Grand Paris, Paris La Défense, État, etc.). L'acte fondateur est la délibération n°26 du 20 décembre 2017 qui accorde à Paris Ouest La Défense la compétence « étude, coordination et appui dans le domaine de la mobilité, pour des projets ayant un impact territorial ou concourant à la mise en œuvre du projet de territoire. »

La **groupe de travail transport** s'est réuni à 9 reprises en 2022 pour échanger et avancer sur des projets communs et partages d'expériences sur les sujets de systèmes de référence linéaire (SRL), de réseaux de bus, d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), de mobilités partagées, de vélo, etc. Ces échanges permettent d'alimenter la commission aménagement / transport qui se tient 2 à 3 fois par an.

La Matinée des mobilités a aussi permis de rappeler l'utilité de **l'outil SIG³ du Territoire, GéoPOLD**. Avec des données régulièrement tenues à jour, cet outil SIG permet de géoréférencer un certain nombre de données sur le territoire, notamment les données de mobilités et d'aménagements. Cet outil de

3 Système d'information géographique.

partage d'information permet ainsi d'observer l'évolution des pratiques de mobilités et se veut un outil d'aide aux décideurs publics dans leurs projets d'aménagement.

L'un des enjeux de cette Matinée des mobilités visait aussi à présenter le travail réalisé par l'Institut français du pétrole et des énergies nouvelles (IFPEN) dans le cadre de l'**Observatoire territorial stratégique de la mobilité (OTS MOB)**. Cet observatoire de la mobilité est né en 2022 de la volonté de suivre l'évolution de la mobilité sur le territoire, assez dynamique et rapide, et sert de réceptacle commun pour centraliser, mettre en forme et analyser les données. Plus précisément, l'observatoire des mobilités cherche à :

- comprendre les besoins de déplacement des individus, observer les dynamiques de mobilités ;
- obtenir des indicateurs de suivi pour mener des études stratégiques et accompagner les prises de décision opérationnelles.

Pour le territoire, l'objectif est de se servir de l'observatoire des mobilités pour faire progresser les actions du Schéma directeur cyclable et du Plan climat-air-énergie. Cet outil est encore en phase de construction et devrait être achevé courant 2023. Les premières études pourraient porter sur la fréquentation des transports en commun, l'analyse des flux routiers à l'échelle locale, le suivi des flux cyclistes, l'évolution des comportements suite à des aménagements routiers et cyclables, etc.

La Matinée des mobilités a également permis de présenter le partenariat avec Geovelo et de rappeler les objectifs et les enjeux du Schéma directeur cyclable. C'était aussi l'occasion de présenter son appropriation par la ville de Nanterre pour établir son plan vélo communal 2022-2030.

Enfin, la Matinée des mobilités était aussi un temps d'échange sur la restructuration du réseau de bus sur le Territoire dans le cadre des travaux du projet EOLE (Est-Ouest Liaison Express) et sur la mise en concurrence de l'offre de bus au 1^{er} janvier 2025.

4. PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

4.1. Par l'urbanisme, pour construire des aménagements durables

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'urbanisme et l'aménagement sont une compétence obligatoire des établissements publics territoriaux (EPT), dont fait partie Paris Ouest La Défense. C'est à Paris Ouest La Défense qu'il appartient d'élaborer le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Une compétence qui inclut notamment les révisions et modifications engagées par les communes avant cette date.

Encadrer des opérations d'aménagement durable

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les villes ont transféré à Paris Ouest La Défense les compétences de « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement mentionnées à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme », les « actions de restructuration urbaine » et les « constitutions de réserves foncières », non déclarées d'intérêt métropolitain. Ce qui représente 26 opérations vivantes sur plus de 3,5 millions de m².

Depuis le 1^{er} janvier 2020, c'est le territoire qui inscrit et prend en charge directement sur son budget les crédits liés à la compétence aménagement, dont deux budgets annexes pour les opérations de Puteaux et de La Garenne-Colombes. Le Territoire a pris des engagements concrets pour encadrer ces opérations d'aménagement et en faire des exemples d'urbanisme durable.

En 2022, trois opérations d'aménagement ont été achevées :

- La zone d'aménagement concertée (ZAC) « Rueil 200 Extension » confié à la SPL Rueil Aménagement ;
- La concession d'aménagement pour l'opération « Brossolette/Estienne d'Orves » confiée à la SPL Rueil Aménagement ;
- La concession d'aménagement « Chemin de l'île/République » confié à la SEMNA.

Plus spécifiquement à la ville de Nanterre, en matière d'aménagement durable :

- le quartier Parc Sud a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « démonstrateur de la ville durable » : en déployant une démarche d'économie circulaire de la construction pour favoriser le réemploi des matériaux issus du quartier, en privilégiant une conception résiliente et égalitaire des espaces publics via la désimperméabilisation des sols, le renforcement de la biodiversité et la création d'îlots de fraîcheur ;
- Conception durable du quartier des Groues en lien avec l'aménageur Paris La Défense (PLD) : exigences de qualités urbaines et environnementales, calcul de l'empreinte carbone de deux secteurs labellisés Quartier Énergie Carbone, prise en compte des recommandations de l'évaluation d'impact en santé (EIS) pour la plateforme temporaire de gestion des terres ;
- Label régional *Quartier innovant et écologique* obtenu pour les Bords-de-Seine, à partir des études sur la qualité de l'air, du bruit et des pollutions et la volonté de défendre une vocation d'agriculture urbaine pour les terrasses T3/5.

En outre, les projets d'éco-quartiers sur quatre villes du territoire se sont poursuivis en 2022 :

- Le Village Delage à Courbevoie ;
- La ZAC des Bergères à Puteaux ;
- La ZAC de l'Arsenal à Rueil-Malmaison ;
- La ZAC des Groues à Nanterre.

Engager le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Pour préparer son futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Paris Ouest La Défense a engagé en 2021 une démarche d'études et de concertation interne, dont voici le détail :

- Recherche d'une convergence entre les **programmes d'aménagement et de développement durable** (PADD) des plans locaux d'urbanisme existants, avec l'aide d'un conseil externe. Cette étude, menée sous forme d'ateliers participatifs avec les villes, a permis de caractériser les points de contact entre les PADD des PLU communaux existants ;
- Étude rétrospective et prospective des dynamiques de construction du territoire en matière de logements, bureaux et activités du territoire. Elle a permis de caractériser les effets des PLU antérieurs et des orientations données par les communes sur l'évolution de leur tissu urbain ;

Cette démarche préalable a permis de définir le socle d'une prescription du futur plan local d'urbanisme intercommunal. La prochaine étape est de définir les modalités de collaboration entre les communes, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation afin de prescrire au sein d'un conseil de territoire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

En parallèle, une troisième étude est en cours dans une approche globale de « Nature en ville ». Il s'agit de l'étude **état initial de l'environnement (EIE)**, en lien étroit avec le **schéma directeur trame verte, bleue, brune et noire (TVBBN)**. Cette démarche conjointe vise à établir un socle de connaissances commun à la planification urbaine et aux actions de développement durable.

4.2. Par le RLPi, pour préserver le cadre de vie

Préserver le cadre de vie est un enjeu important pour le territoire comme pour ses habitants. La réglementation relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes en fait partie. Ainsi, le conseil de territoire de Paris Ouest La Défense a approuvé le 8 février 2021 le règlement local de publicité intercommunal (RLPi), applicable depuis le 1^{er} mars 2021.

Ce document comprend quatre orientations principales :

- 1 - valoriser les paysages et le patrimoine porteur des identités locales,
- 2 - contrôler l'essor de nouveaux types d'affichage,
- 3 - préserver le cadre de vie sur l'ensemble du territoire Paris Ouest La Défense,
- 4 - conforter l'attractivité économique et commerciale du territoire.

4.3. Pour une consommation durable et une gestion responsable des déchets

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Alors que notre population continue de croître, si nous ne revoyons pas nos modes de consommation, nous ne pourrons pas limiter le changement climatique et l'épuisement de nos ressources. Un des enjeux prioritaires consiste à promouvoir une **consommation durable et responsable**, en privilégiant le réemploi, le recyclage, le prêt ou l'échange sur l'achat de produits neufs, en recherchant des produits de qualité ayant un impact réduit sur l'environnement. L'autre enjeu est de **limiter l'impact des déchets** en les réduisant et en les triant pour qu'ils puissent être valorisés.

La *loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010* rend obligatoire la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) dans les collectivités en charge de la gestion des déchets. De plus, la *loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)* ou encore la *loi n°2020-105 du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire*, ont renforcé la **priorité donnée à la prévention de la production des déchets** dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire.

Accusé de réception en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Pour accompagner ces évolutions, il est indispensable de sensibiliser les publics et de leur donner les moyens d'agir. C'est ce que font Paris Ouest La Défense et les villes du territoire, à travers leurs actions de communication ou de prévention et de collecte. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des PLPDMA.

Enfin, en tant qu'acheteuses, les collectivités du territoire peuvent aussi montrer l'exemple avec des achats responsables qui font évoluer l'offre locale. Paris Ouest La Défense anime d'ailleurs un échange de bonnes pratiques autour de ces achats publics responsables.

L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration du **programme d'actions du PLPDMA** porté par le territoire et ses 11 villes. Pour cela, un diagnostic des actions a été réalisé au printemps et à l'été. Celui-ci s'est basé sur les actions inscrites et réalisées des anciens Programmes locaux de prévention des déchets (PLPD) des villes et des anciennes intercommunalités, ainsi que les actions de prévention réalisées sur 2021. Cet état des lieux a permis de dresser un plan d'action cohérent avec celles déjà mises en place. Le plan d'action est constitué de **fiches actions** qui détaillent les objectifs, les moyens de mise en œuvre, les indicateurs de suivi, etc. Ces fiches actions ont été rédigées avec les villes.

Le diagnostic et le plan d'action, constitué de ces fiches, ont été présentés lors d'un **comité de pilotage déchets** le 20 septembre 2022, et dans un second temps lors d'une **commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)**, le 14 novembre 2022, créée pour le PLPDMA.

Pour adopter ce programme à l'échelle du territoire, le plan d'action doit être soumis aux habitants lors d'une consultation publique. Il a été décidé de réaliser cette consultation en ligne via le site internet <https://jeparticipe.pold.fr/>. Pour la création de cette plateforme, Paris Ouest La Défense s'est appuyé sur un prestataire spécialisé. Un cahier des charges a été rédigé et l'attribution du contrat a été réalisée début novembre 2022. Cette plateforme sera opérationnelle du 2 janvier 2023 au 5 février 2023, en vue d'une adoption du PLPDMA au premier semestre 2023.

Pour préparer cette consultation et informer en amont le plus grand nombre de personnes, un plan de communication a été déployé avec l'aide du prestataire et du service communication du territoire. L'objectif est de relayer l'information au niveau de Paris Ouest La Défense et des villes, sur les réseaux sociaux, les sites internet, les journaux municipaux. Le prestataire a également réalisé des supports de communication « print », affiches et flyers. Le budget communication du territoire permettra l'impression de ces documents pour mise à disposition ensuite aux villes suivant leurs besoins.

Développer des actions préventives

Pour trier et réduire les déchets

Pour sensibiliser les habitants au tri et à la prévention des déchets, chaque ville a organisé ses propres animations, lors d'événements thématiques (*Semaine du développement durable, World CleanUp Day, Semaine européenne de réduction des déchets (SERD)*, etc.) ou lors de manifestations communales (forums d'associations, salons ou festivals de la transition écologique...).

De plus, un travail permanent et indispensable a été mené par les ambassadeurs du tri, les services des villes, les associations et les commerçants pour encourager et rappeler les bons gestes de tri, mais aussi pour développer des pratiques innovantes et ce, dès le plus jeune âge.

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire

Toutes les villes du territoire se sont mobilisées pour lutter contre le gaspillage alimentaire, notamment avec le Sycotom et le SITRU, syndicats de traitement des déchets ménagers qui les accompagnent.

Afin de respecter les textes réglementaires en vigueur et notamment la *loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite AGEC) du 10 février 2020*, l'établissement public territorial Paris Ouest La

Accusé de réception en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Défense a souhaité poursuivre en 2022 la collecte et le traitement des déchets alimentaires des marchés alimentaires et de la restauration collective des villes.

En effet, le 27 juin 2017, une convention de coopération pour la mise en œuvre d'un dispositif expérimental de conteneurisation, collecte et traitement des déchets alimentaires avait été signée entre Paris Ouest La Défense et le Syctom. Cette convention est arrivée à terme en décembre 2021.

Ayant rempli une partie de ses objectifs premiers, le Syctom a souhaité travailler à la création d'un service optimisé durable au sein du territoire de Paris Ouest La Défense. Pour cela une nouvelle convention avec le Syctom a été signée pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la collecte et du traitement des déchets alimentaires sur le territoire. À titre d'exemple, en 2022, 64 % des établissements scolaires de Nanterre disposent de la collecte des biodéchets.

Par ailleurs, dans les écoles primaires, les élèves sont sensibilisés en permanence au gaspillage alimentaire, via des tables de tri et des animations spécifiques pendant la pause déjeuner. À titre d'exemple, la ville de Courbevoie a équipé deux écoles de tables de tri connectées. Ces nouvelles tables de tri permettent d'estimer en temps réel le poids des restes alimentaires jetés, afin de faire prendre conscience aux enfants l'impact du gaspillage alimentaire au quotidien, et leur donnent la possibilité d'indiquer s'ils ont aimé ou non le repas servi. Ces données sont utiles pour orienter les actions d'éducation au goût et pour adapter les menus de la restauration scolaire. La ville prévoit de déployer des tables de tri connectées dans l'ensemble de ses écoles.

Enfin, la ville de La Garenne-Colombes a signé, avec l'entreprise Phénix, une charte d'engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en octobre 2022, à l'occasion de la *Semaine du climat*.

Pour favoriser le compostage

Grâce au compostage, qu'il soit individuel ou collectif, les déchets fermentescibles sont détournés des ordures ménagères, les déchets verts n'ont plus à être transportés et le compost est produit au lieu d'être acheté. Il s'agit donc d'un levier essentiel pour prévenir certains déchets. C'est pourquoi toutes les villes du territoire ont continué, en 2022, à distribuer des composteurs individuels et collectifs, ainsi que des lombricomposteurs. En sus de la distribution de bacs à compost, plusieurs villes ont mis en place des actions d'initiation de compostage auprès de leurs habitants. Elles accompagnent aussi les copropriétés dans l'installation de bacs à compost en résidences collectives.

À titre d'exemple, la ville de Nanterre a distribué 1 050 composteurs entre 2014 et 2021 (+23 % entre 2020 et 2021). La ville de Garches a distribué environ 69 composteurs (tous confondus) en 2022. La ville de Courbevoie, en partenariat avec l'association Espaces, a mis en place quatre points de compostage de proximité (un par quartier), avec distribution gratuite de composteurs et lombricomposteurs à la population. La ville de Saint-Cloud a un partenariat avec l'association Espaces pour la vente de composteurs, accompagnée d'animations.

En 2023, les villes souhaitent continuer à expliquer et encourager la pratique du compostage en vue de réduire les ordures ménagères résiduelles. La ville de Garches fournira les composteurs gratuitement.

Les villes ont poursuivi leurs actions de sensibilisation et de formation sur cette thématique, en partenariat notamment avec le Syctom. Ainsi les habitants ont pu bénéficier d'animations sur le compostage tout au long de l'année lors d'événements dédiés au sein des villes.

Mettre en place des collectes spécifiques

Collectes à domicile des DEEE & collectes solidaires

En 2022, plusieurs villes ont déployé, en partenariat avec l'éco-organisme Ecosystem, un service de collecte à domicile des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Accessible sur le site <https://www.jedonnemonelectromenager.fr/>, il s'agit d'un service gratuit proposé sur rendez-vous aux usagers qui souhaitent se débarrasser de leurs gros appareils électroménagers dans un délai de 72 heures. Les appareils collectés dans le cadre de ce service sont destinés au réemploi ou, à défaut, au recyclage : ils sont dépollués et traités dans le respect de la réglementation environnementale.

Fin 2021, les villes de Neuilly-sur-Seine et Suresnes ont été les premières villes du territoire à déployer ce service. En 2022, les villes de Courbevoie, Garches et Rueil-Malmaison ont également rejoint ce

Accuse de réception en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

dispositif. Un suivi mensuel est envoyé aux villes avec le détail du nombre de produits pris en charge, ainsi que le nombre d'anomalies (clients indisponibles, absence de réponse au téléphone, etc.) et le nombre de retraits impossibles. Le nombre de retraits est à la hausse au sein des villes depuis le lancement de ce service. À titre d'exemple, 130 personnes ont été sensibilisées lors des collectes DEEE à domicile à Neuilly-sur-Seine en 2022.

Ce nouveau service est complémentaire aux collectes solidaires qui continuent d'être organisées sur le territoire, dans les villes de Levallois, Neuilly-sur-Seine et Suresnes. Les collectes solidaires permettent d'apporter tous les appareils électriques en état de marche ou hors d'usage :

- petits appareils : mixeur, aspirateur, fer à repasser, téléphone, etc.
- matériel informatique : ordinateur, imprimante, scanner, etc.
- gros électroménager : frigo, cuisinière, machine à laver, etc.
- écrans, téléviseurs et moniteurs.

À titre d'exemple, 1 000 personnes ont été sensibilisées lors des collectes solidaires à Neuilly-sur-Seine en 2022.

Extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques

Depuis 2020, avec l'extension des consignes de tri, le tonnage des emballages ménagers recyclables (EMR) n'a cessé de croître et les villes ont beaucoup investi, à la fois pour absorber ces flux et pour inciter la population à trier davantage.

- Après les villes de Levallois-Perret et de Puteaux en 2021, la ville de Neuilly-sur-Seine a modifié cette année sa fréquence de collecte des bacs dédiés à la collecte sélective pour répondre à la hausse de tonnage : deux collectes par semaine au lieu d'une collecte par semaine. La mise en place d'une collecte des cartons des professionnels a également été mise en place les mardis et jeudis après-midi.
- Les villes ont poursuivi leurs actions de sensibilisation autour des consignes de tri en réalisant des animations sur cette thématique en partenariat avec le Syctom : jeu du basket-tri, déambulation d'éco-animateurs auprès des habitants ou sur des marchés forains, etc.

Favoriser le recyclage et le réemploi

Avec la Ressourcerie « Le Cercle »

Financée par Paris Ouest La Défense à hauteur de 53 000 € en 2022, la Ressourcerie « Le Cercle », présente à Nanterre et Rueil-Malmaison, donne une nouvelle vie aux objets en les reconditionnant, pour les vendre à bas prix et éviter ainsi de les gaspiller, tout en créant du lien social et des emplois.

Avec un projet de déploiement d'une nouvelle ressourcerie

Un appel à projets a été lancé sur la commune de Suresnes en vue d'élaborer une démarche partagée. Certaines villes ont, en effet, intégré dans leur programme leur volonté de développer l'économie circulaire par l'accueil ou la pérennisation de structures de réemploi. Cette volonté est notamment formulée dans l'axe « ville durable et éco responsable » du contrat de mandat de la ville de Suresnes.

Le 6 avril 2022, à l'issue de l'appel à projet relatif à la création d'une ressourcerie sur le périmètre communal de Suresnes, le projet de l'association *La Fabrique A* a été retenu. Au-delà des objectifs de réemploi, le projet s'inscrit également dans l'économie sociale et solidaire puisque la structure s'organisera en atelier et chantier d'insertion.

Afin d'encadrer ce projet, de définir les objectifs attendus par l'activité de ressourcerie et de fixer les soutiens techniques, administratifs et financiers apportés par les deux collectivités, il a été décidé en

bureau territorial du 7 juin 2022 d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *La Fabrique A*, pour le versement d'une subvention à hauteur de 60 000 € maximum.

Le bailleur social investi dans ce projet est *Hauts-de-Seine Habitat* (HDSH). Il accueillera la ressourcerie dans deux locaux de son patrimoine.

Pour aider au financement de ce projet, des demandes de subventions en investissement et en fonctionnement ont été réalisées auprès de partenaires financiers (Région Ile-de-France, Syctom, DRIETS) par La Fabrique A et HDSH. Ces demandes sont soutenues par la ville accueillante et Paris Ouest La Défense.

Avec le recyclage des textiles, linges de maison et chaussures

Pour accompagner le recyclage et le réemploi des vêtements, du linge de maison et des chaussures, Paris Ouest La Défense a signé en 2020 une convention avec l'éco-organisme en charge de cette filière : Eco-TLC, rebaptisé Re-Fashion en 2021. Grâce à cette convention, le territoire bénéficie d'une subvention pour mettre en place des points de collecte et les promouvoir. Elle remplace les conventions que les villes avaient pu signer en propre ou *via* leur ancienne intercommunalité. Près de 60 % des vêtements collectés sont en bon état et sont donc donnés ou revendus dans des boutiques caritatives ou sur le marché de l'occasion. Le reste est réutilisé sous forme de chiffons ou recyclé à l'état de fibres.

Depuis 2016, les villes du territoire ont conclu des conventions de partenariat de dépôt et collecte de conteneurs à textiles avec deux opérateurs historiques sur le territoire : Le Relais et Ecotextile. Jusqu'à aujourd'hui, les conventions ont été renouvelées au sein des villes ou des anciennes intercommunalités.

En 2022, ces conventions arrivant à échéance pour la plupart des périmètres communaux du territoire, il a été décidé d'établir deux nouvelles conventions avec les opérateurs Ecotextile et Le Relais, répondant aux besoins de l'ensemble des villes du territoire au lieu d'une convention par ville. En plus de la mise en place et de la collecte de bornes textiles, ce partenariat offre la possibilité aux villes de réaliser des collectes événementielles lors de vide-greniers, brocantes, collectes au sein des écoles et également de bénéficier de prestations de collectes mobiles sur les marchés.

À titre d'exemple, en 2022, la ville de Garches dispose de 9 bornes permanentes pour la collecte des textiles usagés, complétées par une collecte mobile. Les tonnages observés en 2021 sont en forte hausse, notamment suite à l'installation de 4 nouvelles bornes, puis en baisse en 2022. Cette diminution pourrait s'expliquer par la hausse de la revente de vêtements sur internet ou la diminution de la fréquence de la collecte mobile (une tous les deux mois au lieu d'une par mois).

Mutualiser les moyens

Réflexions autour de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le territoire a institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur l'ensemble de son périmètre par délibération du conseil de territoire du 29 septembre 2020. Compte tenu des écarts de prix, de financement et de niveaux de services d'une commune à une autre, il a également été décidé de mettre en place un système fiscal spécifique de lissage dérogatoire sur 10 ans. Cette période permettra de laisser le délai nécessaire pour mener une réflexion sur l'organisation et le financement les plus pertinents au service des habitants.

En 2022, une première étude a été menée afin de bâtir les scénarios d'évolution du taux de TEOM possibles : mise en place d'un zonage communal ou supra-communal, mutualisation avec l'application d'un taux unique de TEOM. Le travail se poursuivra en 2023.

D'ores et déjà, des marchés communs ont été passés, permettant d'optimiser les coûts liés à la compétence avec des conditions financières plus favorables en élargissant le périmètre d'intervention des entreprises retenues.

Par des renouvellements de marchés

- Etude préalable sur la gestion des bio-déchets

Comme indiqué précédemment, une nouvelle convention a été signée avec le Sycptom pour travailler à la création d'un service optimisé durable au sein du territoire. Celle-ci définit les modalités de coopération entre le Sycptom et ses adhérents, en attendant la mise en place d'un service de collecte optimisé. En effet, cette convention prévoit également la possibilité pour le territoire de passer de l'organisation de la collecte des déchets alimentaires par les marchés du Sycptom à l'accompagnement de la collecte réalisée au moyen d'un marché propre à l'EPT.

De plus, le territoire ayant deux syndicats de traitement, le Sycptom et le Sitru pour le périmètre de Rueil-Malmaison, l'étude s'effectue sur l'ensemble des 11 villes.

Le démarrage d'une collecte sur un nouveau flux (bio-déchets) implique nécessairement une phase de mise en place complexe avant d'obtenir un service optimisé.

En ce sens, sur le budget mutualisé à l'échelle des 11 villes, le territoire a lancé une étude globale sur les bio-déchets. Le marché a été notifié au bureau d'étude Elcimaï, fin août 2022. Cette étude se déclinera en deux phases :

- 1^{ère} phase : état des lieux, diagnostic, proposition de solution et leviers d'action ;
- 2^e phase : un accompagnement du bureau d'étude pour l'élaboration d'un cahier des charges et le suivi de la procédure de consultation simple.

Dans le cadre de cette étude, l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense a sollicité des subventions auprès de partenaires financiers tels que le Sycptom, la Région Île-de-France et l'ADEME.

- Marché de fourniture de sacs déchets végétaux

Ce marché avait été attribué à l'entreprise Tapiero en 2021. En mai 2022, Paris Ouest La Défense a reçu une demande de résiliation de la part de Tapiero pour information officielle : en raison de la hausse des coûts de matières premières, le marché était rendu irréalisable pour le prestataire.

Un nouveau marché a donc dû être relancé rapidement pour une notification courant octobre 2022.

4.4. Par la préservation de la ressource en eau

Entretenir le réseau d'eau potable

En 2022, les syndicats ont poursuivi les travaux de réhabilitation, afin d'améliorer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. Ce taux, qui comprend les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées hors nouveaux branchements, était de 2,72 % en 2021.

Sécuriser le système d'assainissement

Par des campagnes de contrôle et d'entretien des réseaux

Chaque année, des campagnes d'inspection télévisées et des opérations de curage, pompage et entretien des bassins et des postes de relevage sont réalisées, tout comme l'extraction des sables et des boues. Différents points du réseau d'assainissement sont régulièrement contrôlés.

Par le recours à des marchés mutualisés

De 2020 à 2024, deux contrats mutualisés de concession de service public sont en cours pour les périmètres de Courbevoie, Levallois-Perret et Puteaux d'une part, et ceux de Rueil-Malmaison, Suresnes et Vaucresson d'autre part. Grâce à des objectifs ambitieux et des indicateurs de suivi, ces villes ont pu améliorer la gestion quotidienne de leur service d'assainissement. Pour le périmètre de Garches et Nanterre, un contrat est attribué à la société CIG pour 4 ans ferme. Les actions précédemment engagées en matière d'entretien comme les campagnes de curage de réseau s'y sont poursuivies.

En 2022, un travail a été mené pour élaborer un dossier de consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement des contrats de concession de service public au 1^{er} janvier 2025. Pour cela, deux avenants de prolongation des contrats de La Garenne-Colombes et Neuilly-sur-Seine ont été nécessaires.

Deux marchés communs ont été notifiés en 2022 sur le territoire :

- un pour le contrat de maîtrise d'œuvre pour la conception technique et le suivi d'exécution des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les 11 communes du territoire, et la réalisation de projets particuliers d'ingénierie, en avril 2022 (contrat de deux ans, reconductible une fois) ;
- un pour le contrat de « coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) » dans le cadre de travaux d'assainissement, en juin 2022 (contrat d'un an reconductible 3 fois).

Le marché commun des travaux de création et de réhabilitation des ouvrages d'assainissement initialement prévus pour les villes de Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes et Vaucresson a été modifié : la décision d'étendre le périmètre aux villes de Courbevoie et de Puteaux est passée en bureau territorial le 15 février 2022. Ce marché comprend deux lots : un pour les travaux en tranchée et un pour les travaux sans tranchée.

Pour une meilleure qualité des milieux naturels

Un arrêté préfectoral pris en date du 16 novembre 2018 encadrant les déversoirs d'orage (DO) du territoire faisait état de 21 déversoirs, dont 7 à instrumenter et 5 à modéliser de façon approfondie.

Sur les 7 déversoirs d'orage du territoire, les deux déversoirs de Neuilly-sur-Seine ont été instrumentés en 2018 en accord avec les modalités de rejets inscrites dans l'arrêté préfectoral. En 2021, l'instrumentation des déversoirs d'orage a été faite pour celui de Nanterre et pour trois de Rueil-Malmaison. Le quatrième et dernier déversoir d'orage du territoire, situé à Rueil-Malmaison, a été instrumentalisé en novembre 2022.

En plus de ces 7 points réglementaires à équiper, la ville de Neuilly-sur-Seine a procédé en 2021 à l'équipement d'un déversoir d'orage supplémentaire avec remontée des données en 2022.

Le règlement d'assainissement collectif intercommunal

Un règlement d'assainissement collectif intercommunal est entré en vigueur le 1^{er} avril 2020. Ambitieux et fédérateur, il garantit le principe dit du « zéro rejet » : les usagers doivent en effet gérer les « eaux pluviales » à la parcelle et caractériser leurs branchements, délimiter les usages et préciser les modalités de raccordement. Il précise, en outre, les volumes et la qualité des eaux déversées, tout en s'assurant que le service d'assainissement est contrôlé en permanence. Il vise à améliorer la connaissance du patrimoine public et privé.

Élaborer un schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales

Pour améliorer à la fois leur connaissance des réseaux et l'aménagement du territoire, les villes ont décidé de mettre en œuvre un Schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales (SDA et EP).

Accusé de réception en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Depuis le 6 avril 2021, un bureau d'études spécialisé coordonne la conception de ce schéma et les documents associés, à savoir :

- un zonage de l'assainissement « collectif et non-collectif »,
- un zonage des « eaux pluviales »,
- un diagnostic permanent du système d'assainissement.

Ce projet très lourd techniquement, en raison des nombreuses campagnes de mesure, des données et des enquêtes publiques à mener, doit déboucher sur un SDA et EP dans trois ans au plus tard. Le projet s'effectue en quatre phases. En 2022, les phases 1 et 2 ont été finalisées et la phase 3 a pu démarrer.

L'objectif de ce document, qui va planifier les opérations de renouvellement et d'entretien des réseaux, est de réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent. Il contribue aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie. Il répondra aussi aux nouvelles conditions d'octroi des aides de l'agence de l'eau (11^e programme) et permettra d'engager une vision prospective et patrimoniale du réseau d'assainissement, grâce à un autodiagnostic et un plan pluriannuel d'investissement.

Les acteurs de la construction devront prévoir des actions pour limiter l'imperméabilisation des sols : infiltration à la parcelle, récupération des eaux de pluie et maintien de pleine terre. Le contrat de bassin leur permettra d'intégrer la gestion des eaux de pluie à leurs aménagements.

Le Contrat Eau Trame verte & bleue, Climat des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024

Depuis 2020, Paris Ouest La Défense et 10 villes du territoire (Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes, Vaucresson) sont adhérents du contrat eau trame verte & bleue, climat des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024. La cellule d'animation de ce contrat est orchestrée par l'association Espaces, qui agit en faveur de la préservation de la nature et de la biodiversité tout en accompagnant l'insertion par l'emploi.

Le contrat vise à accompagner les collectivités dans des actions de conservation et de restauration des trames écologiques du bassin versant de la Seine. Ces actions permettent de lutter contre l'érosion des sols et de la biodiversité, accentuée par l'artificialisation des sols, et de maintenir les corridors écologiques existants, ce qui à terme réduit les risques d'inondation et améliore le cadre de vie.

À titre d'exemple, ce contrat a permis la mise en place d'un projet de « cours oasis » sur une école de Saint-Cloud. Des projets similaires sont en cours sur les villes de Courbevoie, Levallois-Perret, Puteaux et Vaucresson.

Une aide financière pour préserver la ressource en eau

En 2023, la ville de Vaucresson prévoit de proposer aux habitants l'acquisition de récupérateurs d'eau à des prix attractifs par l'intermédiaire d'une aide financière (enveloppe de 900 €). Cette aide n'existe pas à l'échelle du territoire à ce jour. Cette action s'inscrit dans l'engagement n°13 de son Agenda 21 « optimiser la gestion de l'eau ».

4.5. Par la préservation et la restauration des espaces végétalisés

En 2022, le territoire de Paris Ouest La Défense comptabilise 1 830 hectares d'espaces verts, dont 531 hectares sur la ville de Saint-Cloud (essentiellement le domaine national de Saint-Cloud) et 507 hectares sur Rueil-Malmaison (principalement la forêt domaniale de la Malmaison).

En 2019, la ville de Neuilly-sur-Seine a engagé un vaste projet de végétalisation de l'avenue Charles-de-Gaulle, artère centrale qui relie la Porte Maillot à La Défense. L'objectif de ce projet, intitulé « Les allées de Neuilly » 2019-2024, est de créer 20 000 m² de surfaces végétalisées, avec plantation de 184 arbres supplémentaires, 70 000 arbustes et 20 000 plantes vivaces. L'objectif est de restituer la place de la nature en ville, de lutter contre la pollution de l'air, les effets « îlots de chaleur urbains » et la

pollution des eaux de surface. En 2022, les travaux ont permis la plantation de végétaux, la création de zones de rencontres et de pistes cyclables.

La ville de Nanterre a mené plusieurs actions afin d'augmenter la végétalisation et développer les îlots de fraîcheur :

- elle a procédé à l'aménagement de deux cours d'écoles : plantations de végétaux, diminution des espaces minéraux imperméabilisés, nouvelle répartition entre les différents usages des cours pour toutes et tous ;
- mise en œuvre du plan 5 000 arbres (d'ici 2026).

À titre d'exemple, en 2022, 905 arbres (ou arbustes) ont été plantés à Nanterre dans le cadre des permis de construire. La ville souhaite poursuivre la végétalisation des espaces publics et des cours d'école en 2023.

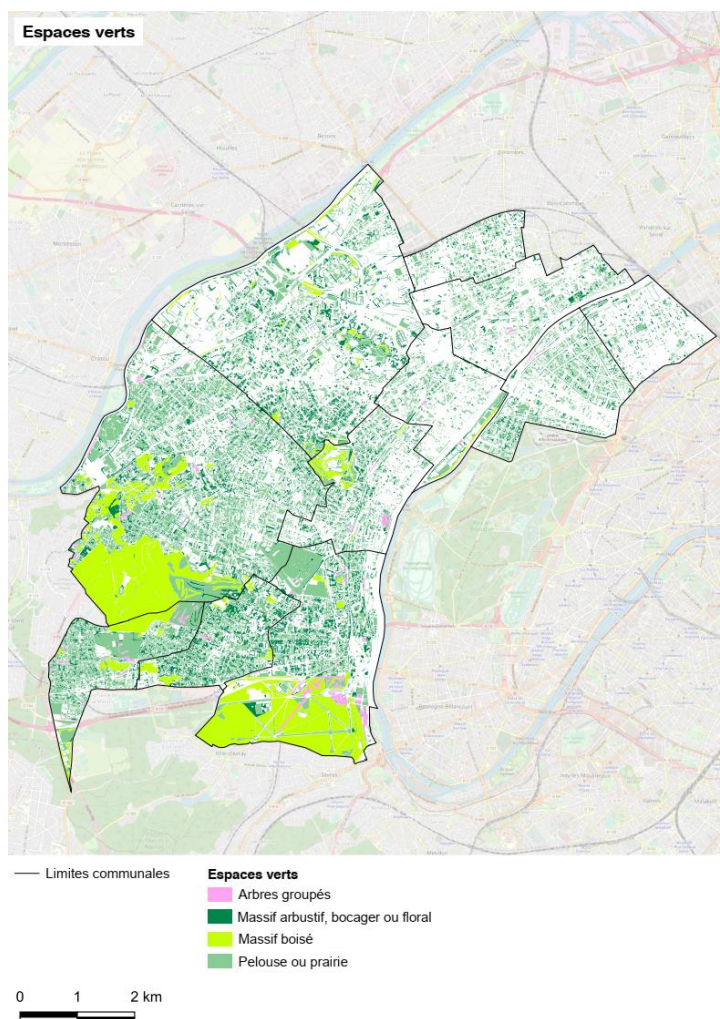
La ville de Garches a également lancé une étude de réaménagement du centre-ville, afin de requalifier les espaces publics, améliorer le cadre de vie et intégrer davantage de végétalisation. La ville a également adopté une charte de l'arbre, qui établit des règles et formalise des engagements pour la préservation, la gestion, l'extension et l'enrichissement du patrimoine arboré de la ville. La signature de ce document sera systématiquement proposée aux demandeurs d'autorisations d'urbanisme. En signant, les constructeurs s'engageront à préserver les espaces arborés de leur propriété. La charte de l'arbre intègre un barème d'évaluation de la valeur financière des arbres pour mieux les préserver :

- de manière préventive, en permettant d'évaluer le montant en amont des travaux réalisés à leur proximité ;
- de façon curative lors de constatation de dégâts, en réclamant une indemnité de dédommagement à l'auteur des faits.

La ville de Garches souhaite poursuivre son plan vert en 2023, avec la mise en place de cours végétalisées et la réhabilitation de squares et d'aires de jeux.

Depuis décembre 2022, la ville de Rueil-Malmaison a ouvert le parc du Cardinal Richelieu, 2,5 hectares d'espaces verts publics supplémentaires, sur un ancien terrain de jeux.

Les espaces verts du territoire



4.6. La préservation par l'exemplarité et la sensibilisation

L'exemplarité du territoire et des villes

Chaque année, le territoire Paris Ouest La Défense et les villes poursuivent leurs engagements et mènent des actions d'exemplarité en faveur de la transition écologique et énergétique.

Sobriété énergétique des bâtiments municipaux

Avec la hausse des coûts de l'énergie en 2022, les villes ont engagé des actions majeures pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments. La ville de Saint-Cloud souhaite notamment répondre aux objectifs du « décret tertiaire » – *décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire*. À titre d'exemple, la ville de Rueil-Malmaison a mis en place un plan de sobriété énergétique, avec réduction du chauffage de -1°C dans les bâtiments publics.

La ville de Garches a mené plusieurs actions pour réduire la consommation énergétique des bâtiments publics : baisse de température, chauffage sur une période plus courte, lutte contre la déperdition d'énergie intégrant un projet de solarisation, le déploiement d'éclairage économe et de détecteurs de présence...

Depuis 2016, la ville de Neuilly-sur-Seine s'est engagée dans un contrat de performance énergétique pour une durée de 10 ans afin, notamment, de réduire la consommation énergétique des bâtiments

Accusé de réception en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

communaux. 35 bâtiments font l'objet d'un suivi particulier. L'année 2022 a permis la poursuite des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux pour améliorer l'isolation des bâtiments, remplacer les systèmes de chauffage et de ventilation, mieux réguler la température des pièces, etc.

Depuis 2020 jusqu'en 2027, la ville de Courbevoie est engagée dans un second contrat de performance énergétique des bâtiments avec l'entreprise Dalkia, filiale du groupe EDF, dans une approche « tous fluides » sur 135 sites de la ville, soient tous les sites publics. Ce nouveau contrat fixe des objectifs de diminution des consommations déclinés de la façon suivante : -27 % pour l'électricité, -9 % pour le chauffage urbain, -12 % pour le gaz, et -29 % pour l'eau. Les bâtiments municipaux bénéficieront de travaux de rénovation amortis à l'issue du contrat : remplacement des éclairages par des LED, pilotage à distance des radiateurs électriques, installation de réducteurs de pression d'eau, de chasses d'eau à double commande et de détecteurs de mouvement, projet de chaudière numérique, etc. La ville poursuivra ces actions en 2023.

La ville de Nanterre a également engagé des opérations de rénovation et de construction de bâtiments communaux visant la sobriété énergétique : rénovation et végétalisation d'une école, construction d'une nouvelle école, réhabilitation d'un théâtre... Des projets de bâtiments à énergie positive (maison de la santé, école, gymnase) et de réhabilitation (hôtel de ville, école) sont prévus en 2023.

Par ailleurs, plusieurs villes du territoire sont intéressées pour mener une réflexion à l'échelle territoriale sur un projet de thermographie aérienne en 2023, ce qui permettrait de visualiser les déperditions thermiques des bâtiments.

Sobriété énergétique de l'éclairage public

Les villes ont également engagé des démarches pour réduire la consommation énergétique de l'éclairage public. Des travaux de rénovation et de remplacement du mobilier d'éclairage sont programmés à diverses échéances (remplacement systématique par des LED). Les horaires d'éclairage nocturne sont réévalués. Par exemple, à Neuilly-sur-Seine, les squares sont éteints entre 21h00 et 8h00 et le bassin extérieur du Centre Aquatique est fermé. La ville de Rueil-Malmaison a appliqué des restrictions sur l'éclairage public, avec un lampadaire sur deux allumé, et a mis en place des détecteurs de présence sur la voirie. Plusieurs villes ont réduit l'éclairage pour les festivités de fin d'année.

À Courbevoie, un contrat de performance énergétique dédié à l'éclairage public est en cours de négociation pour le premier trimestre 2023. Ce nouveau contrat, d'une durée de 6 ans, a pour objectif la réduction de 35 % des consommations électriques de l'ensemble de la ville (5 000 points lumineux), ainsi que celles du département des Hauts-de-Seine. La ville poursuivra ces actions en 2023.

Réseaux de chaleur & énergies renouvelables

Depuis le 1^{er} mai 2021, le réseau de chaleur et de froid de Courbevoie repose à 50 % sur les énergies renouvelables grâce à la récupération des calories dégagées par l'une des centrales de climatisation de La Défense, et par une pompe à chaleur située sous le centre Charras. Ce système alimente déjà 10 000 équivalents logements et vise une réduction de 12 500 tonnes des émissions annuelles de CO₂.

Le nouveau quartier Delage, en cours d'aménagement à Courbevoie, bénéficiera également de l'extension du réseau de chaleur renouvelable. La ville examine la possibilité de créer une sous-station d'échange de chaleur supplémentaire permettant la récupération de calories sur le réseau départemental d'assainissement situé sous le boulevard de Verdun. Une autre étude en cours examine la possibilité de réinjecter dans ce réseau la chaleur produite par le Data center de SFR implanté dans ce quartier.

Des travaux de raccordement au réseau de géothermie sont en cours sur la ville de Rueil-Malmaison.

Des projets d'installations d'énergies renouvelables sont également à l'étude sur plusieurs villes du territoire. Pour la ville de Vaucresson, cette action est inscrite dans l'engagement n°11 de son Agenda

Accuse de réception en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

21 « Réaliser des économies d'énergie et développer les énergies renouvelables ». En 2023, la ville de Courbevoie envisage un projet solaire citoyen avec l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics.

La sensibilisation dans les services municipaux

Les villes mènent aussi des actions de sensibilisation dans leurs services en interne.

C'est le cas, par exemple, de la ville de Saint-Cloud, qui a mené plusieurs sensibilisations aux éco-gestes auprès de ses agents. La ville de Nanterre a sensibilisé les personnels municipaux et de l'Éducation nationale aux consignes de tri des déchets.

Agenda 21 & Agenda 2030

Plusieurs villes du territoire sont engagées dans des démarches Agenda 21 et Agenda 2030.

En 2022, la ville de Rueil-Malmaison a terminé la phase n°2 de son Agenda 2030, qui concerne le choix des axes stratégiques et opérationnels. Tous les services de la ville ont été consultés lors d'un atelier. La phase n°3, relative à la rédaction du plan d'actions, est entamée. Une consultation publique a eu lieu en novembre-décembre 2022 (deux séances de tables rondes, un questionnaire pendant un mois et demi) afin de recueillir les idées des habitants pour constituer ce plan d'actions.

La ville de Puteaux est également engagée dans un Agenda 2030.

La ville de Vaucresson a adopté un Agenda 21, dont elle envisage de faire un bilan en 2023. Cet agenda comprend 14 engagements, relatifs aux trois piliers du développement durable.

La commune de Saint-Cloud a suivi une démarche d'Agenda 21, menée de 2011 à 2016.

Adopté en 2008, l'Agenda 21 de la ville de Courbevoie a obtenu en 2010 le label national « Agenda 21 Local France », délivré par le ministère en charge de l'Écologie et du Développement durable pour récompenser la qualité des Agendas 21 des collectivités locales. L'Agenda 21 de Courbevoie s'articule autour de cinq axes, qui se déclinent en 21 objectifs et 103 projets. Un premier bilan des actions de cet Agenda 21 a été réalisé en 2013 : les résultats révélaient que 69 % du programme d'actions était alors engagé, principalement dans la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources naturelles ou la cohésion sociale et la solidarité.

En 2019, une nouvelle évaluation a été menée sur les 103 projets de l'Agenda 21 de Courbevoie :

- 75 % des projets étaient mis en œuvre ou étaient en cours de réalisation, majoritairement des actions des axes 1 et 4 ;
- 10 % des projets ont été remplacés par des actions plus pertinentes portant sur des thématiques similaires ;
- 15 % des projets n'ont pas été réalisés, soit parce qu'ils étaient devenus caducs, soit parce qu'ils n'ont finalement pas été retenus comme chantiers prioritaires pour la ville.

Il n'est plus fait référence à la démarche « Agenda 21 » depuis plusieurs années à la ville de Courbevoie, qui inscrit ses actions dans le cadre plus large des documents de planification territoriaux : le PCET de la communauté d'agglomération Seine-Défense, puis le PCAE de Paris Ouest La Défense.

Les mobilités douces et électriques

En 2022, les villes ont poursuivi leur engagement dans des démarches d'exemplarité en faveur des mobilités douces et électriques.

À titre d'exemples, la ville de La Garenne-Colombes a entamé une étude sur la faisabilité d'un plan de mobilité scolaire (PMS). À Neuilly-sur-Seine, la flotte de bennes 100 % électriques pour la collecte des déchets ménagers a été renouvelée.

La ville de Levallois-Perret a lancé une étude de logistique urbaine avec l'entreprise Cocoparks, prévoyant l'installation de capteurs pour évaluer l'usage des places de livraison en cœur de ville et fluidifier la circulation. Elle a également mis en place un prêt de vélos à assistance électrique aux agents municipaux dans le cadre du Plan de déplacements de l'administration (PDA).

En 2023, la ville de Levallois-Perret souhaite mobiliser pendant deux ans le Programme Moby, qui sensibilise à la mobilité douce, afin d'accompagner la ville dans la rédaction d'un plan de déplacements en établissement scolaire (PDES) au sein de ses écoles élémentaires.

La ville de Garches souhaite également poursuivre son plan de mobilité douce en 2023. Elle va également continuer l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et renouveler le parc automobile de la ville.

Le tri et la prévention des déchets

En 2022, les villes ont poursuivi leur engagement dans des démarches d'exemplarité en faveur du tri et de la prévention des déchets :

- mise en place de tables de tri dans les restaurants scolaires et municipaux dans chaque ville (dont des tables de tri connectées à Courbevoie) ;
- déploiement de nouveaux points de collecte des biodéchets ;
- à Puteaux, démarrage de la collecte des biodéchets sur les marchés alimentaires en septembre 2022 ;
- la ville de La Garenne-Colombes a mis en place les « refus de collecte » en cas d'erreurs de tri constatées dans le bac dédié. Celui-ci n'est pas vidé et une étiquette de refus qui indique l'erreur de tri est apposée sur le bac refusé. Selon les données de caractérisations des déchets réalisées par le Sycotom, la ville avait un taux de 21,46 % d'anomalies de tri en 2021 contre 12,33 % en 2022, soit une baisse de 9 % en un an ;
- la ville de Rueil-Malmaison a participé à la *Cyber World CleanUp Day* sous la forme d'une *Semaine du Numérique Responsable*. Toute la semaine, des défis ont été proposés aux agents municipaux pour les sensibiliser à l'impact environnemental du numérique, et une collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a été organisée ;
- la ville de Nanterre a amélioré l'organisation de la collecte des déchets ménagers : fréquence renforcée, collecte des objets encombrants doublée, horaires de ramassage plus tardifs...
- les villes de Courbevoie, Puteaux et Saint-Cloud ont poursuivi ou expérimenté la collecte des mégots de cigarettes, à la fois pour limiter les pollutions causées par les mégots jetés dans l'espace public, et à la fois pour qu'ils puissent être recyclés. Ainsi, la ville de Courbevoie a déployé cinq cendriers incitatifs en 2022 qui, après collecte, permettent le recyclage de la matière organique en compost et le recyclage de la matière filtrante en isolant pour les bâtiments et les textiles. Les substances toxiques sont quant à elles revalorisées en laboratoire. De même à Saint-Cloud, une fois la collecte des cendriers réalisée à vélo, les mégots sont dépollués et transformés, soit en combustible solide de substitution (CSS), c'est-à-dire en briquettes servant à alimenter les cimenteries, soit en objets recyclés composés d'acétate de cellulose (branches de lunettes, pédales de vélo, stylos, etc.). Grâce à ce dispositif, Saint-Cloud a collecté en 2022 environ 80 kg, soit 465 000 mégots, ce qui a permis d'éviter la pollution de 436 millions de litres d'eaux.

Des projets sont également prévus en 2023 :

- La Garenne-Colombes : réalisation d'un audit « déchets » dans plusieurs services et actions de diminution des emballages cartons et plastiques dans le cadre des livraisons ;
- Saint-Cloud : mise en place de poubelles de tri dans les différents services, avec sensibilisation au geste de tri et création d'affiches rappelant les consignes de tri ;
- Levallois-Perret : le tri des déchets dans les services étant effectif depuis 2019, il est prévu de mettre en place un nouveau matériel de tri plus performant dans les bâtiments municipaux. De plus, en vue d'expérimenter la collecte des biodéchets ménagers, la ville souhaite acheter un composteur connecté dit « Point d'apport volontaire » fabriqué par l'entreprise UpCycle. La collecte des biodéchets sera gérée par la Maison de la Pêche et de la Nature, avec un vélo à assistance électrique équipé d'une remorque K-Ryole. Il est aussi prévu l'achat de bio-seaux et de sacs kraft à destination des ménages ;
- Neuilly-sur-Seine : étude pour la mise en place de la consigne des contenants pour la vente à emporter au restaurant municipal ;
- Nanterre : développer le tri des déchets alimentaires dans les écoles maternelles ;
- Garches : déploiement de nouvelles colonnes d'apport volontaire pour les emballages en verre, ainsi que les papiers et emballages recyclables, sur la voie publique.

Une alimentation durable et responsable

Les villes intègrent des critères d'alimentation de qualité, durable, locale et issue de l'agriculture biologique dans les politiques d'achats pour la restauration collective. Elles mènent des actions de sensibilisation auprès des élèves, du public et des agents municipaux sur les choix d'alimentation.

Par exemple, depuis septembre 2022, la ville de La Garenne-Colombes a démarré une prestation pour réaliser un affichage sur les apports nutritionnels et la provenance des produits, avec notamment la mention de l'empreinte carbone par produit.

En 2023, la ville de Saint-Cloud souhaite encourager la consommation de produits locaux et la consommation auprès des commerces de proximité.

Prévenir les risques

La ville de Rueil-Malmaison a effectué un « exercice de crise sur les inondations » en novembre 2022, afin d'observer la réactivité des acteurs sur le terrain, et a participé à la journée nationale de la Résilience (une balade pour tous sur les risques d'inondations et un atelier dans un centre de loisirs pour le jeune public).

La ville de Neuilly-sur-Seine a effectué des mesures du bruit, ainsi que des mesures de la qualité de l'air via une benne de collecte de déchets ménagers. La ville souhaite poursuivre ces actions en 2023.

La ville de Garches a continué le partenariat « Eco-mouton » sur deux sites de la ville dédiés à l'éco-pâturage.

Les actions de communication et de sensibilisation pour le public

Des communications ciblées

Tous les ans, des communications sont menées très régulièrement, à travers plusieurs moyens (sites internet, réseaux sociaux, magazines municipaux, flyers...), sur des thématiques diverses : préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et des espaces végétalisés, transition écologique et énergétique, mobilités durables, prévention et réduction des déchets...

À titre d'exemple, en 2022, la ville de Vaucresson a publié dans son magazine municipal jusqu'à 26 articles sur la thématique développement durable, et la ville de Neuilly-sur-Seine jusqu'à 33 articles.

En 2022, la ville de Saint-Cloud a publié plusieurs articles dans son magazine municipal sur le thème de la consommation éco-responsable, de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, du tri et du recyclage des déchets, du compostage, de la sobriété énergétique, des énergies renouvelables, des mobilités...

Le contenu des pages thématiques sur les sites internet des villes et du territoire est régulièrement revu et mis à jour.

En 2023, la ville de Saint-Cloud souhaite poursuivre des actions de communication du type « éco-gestes du mois », par l'intermédiaire du site internet de la ville et des panneaux d'affichage, pour rappeler une fois par mois aux habitants les gestes à adopter pour répondre aux enjeux de la sobriété énergétique, de la préservation de la ressource en eau, du recyclage des déchets, du gaspillage alimentaire...

La sensibilisation par des grands événements dédiés

Tout au long de l'année 2022, les villes ont mené des sensibilisations lors d'événementiels :

➤ À Courbevoie

La ville de Courbevoie accueille chaque année au mois d'octobre le *Festival Atmosphères*. Ce festival s'adresse à tous les publics et propose une programmation variée de films de cinéma et d'animation, de documentaires, de conférences et de rencontres sur différentes thématiques en lien avec le développement durable. En 2022, la 12^{ème} édition du festival a attiré près de 13 000 visiteurs sur les cinq jours du festival, dont 2 500 élèves des établissements scolaires. Des prix ont été remis pour mettre à l'honneur des acteurs locaux engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs la ville organise régulièrement des journées de sensibilisation destinées au grand public sur des thèmes ciblés comme la mobilité, les déchets, la biodiversité. En juin 2022 a été organisé un événement intitulé *Ensemble, éco-agissons* dans le parc des Pléiades, au cours duquel le public pouvait s'initier à la pratique du vélo en ville (dont VAE), participer à un grand pique-nique éco-responsable et découvrir différents stands en lien avec la réduction et le tri des déchets, le compostage et le jardinage, la réutilisation d'objets et l'upcycling, l'éco-mobilité. La présence d'un atelier « fresque du climat » a également permis aux visiteurs d'être sensibilisés aux enjeux climatiques.

➤ À Garches

Dans le cadre de la *Fête de la nature* le 21 mai 2022, la ville de Garches a organisé des animations autour de la thématique « Agir au quotidien : bien manger en préservant l'environnement » en partenariat avec des associations environnementales de Garches ou invitées : les Jardins Familiaux de Garches, les Jardins potagers de Ramon (ruches, visites guidées), le Panier d'Albert - AMAP de Garches, la Ruche qui dit oui, l'ASEVE, le Jardin du Piqueur (association Espaces), la Fresque du climat, une diététicienne de la DAC Santé 92 et un maître composteur du Syctom.

Le 24 septembre 2022, la ville a organisé l'opération *World CleanUp Day* : une course dans la ville avec collecte de déchets et de mégots sur le parcours (une vingtaine de participants adultes et enfants, 27 kg de déchets collectés en 1h30). Il y avait également des animations portées par l'ASEVE, la Ressourcerie Le Cercle, Le Relais, l'ALEC Paris Ouest La Défense, l'association des jardins familiaux de Garches, les jardins Ramon, le Syctom et le service « Compostage & tri » de la ville étaient présents sur des stands pour informer le public. Cet événement était couplé avec la *Semaine de la mobilité*, organisée par le service éducation : animation avec des trottinettes électriques, des promenades en vélos électriques, un stand de réparation de cycles avec BicyclAide.

Enfin, lors de la *Semaine européenne de réduction des déchets*, la ville de Garches a mis en place un stand sur le compostage sur les marchés des 24 et 26 novembre 2022, avec présence d'un maitre-composteur (une soixantaine de participants). De plus, deux sessions de formation sur le compostage par des maitres-composteurs du Sycotom ont été organisées le 21 novembre (12 participants).

➤ **À La Garenne-Colombes**

La ville de La Garenne-Colombes a organisé la *2^e édition de la Semaine du Climat* en octobre 2022, avec deux temps forts : la conférence de la climatologue Valérie Masson-Delmotte, membre du GIEC⁴, et le Village du Climat, installé sur la place de la Liberté. De nombreuses animations ont permis de sensibiliser les habitants aux conséquences du changement climatique.

Deux stands ont été installés au marché du Centre, l'un porté par l'ALEC Paris Ouest La Défense pour informer, conseiller et accompagner les habitants dans leurs démarches d'éco-construction et de rénovation énergétique du logement, l'autre porté par *L'Aquabus*, service d'accueil itinérant de *Sénéo*, service public de l'eau du syndicat producteur et distributeur d'eau potable, qui a présenté, autour de son bar à eau, un petit jeu sur le développement durable.

La médiathèque municipale proposait également une « grainothèque » pour faciliter l'échange de graines locales et biologiques, et ainsi favoriser la biodiversité. 480 sachets de graines ont été emportés.

Un atelier *Brico-récup* mené par la Ressourcerie Le Cercle a également permis de proposer aux visiteurs des outils pour réparer les objets qu'ils avaient apportés et leur donner une seconde vie.

Les équipes des crèches municipales ont également sensibilisé les plus jeunes à travers des ateliers « fait maison » : boîtes sensorielles, ateliers pâtes à sel, fabrication de confettis avec des feuilles mortes, peinture avec des bouchons ou bouteilles de récupération.

Le Village du Climat a quant à lui permis de rassembler de nombreux acteurs engagés dans la lutte contre les effets du changement climatique, avec des cycles de conférences sur la sobriété énergétique, la sobriété numérique, la santé environnementale. Il y avait également des stands et ateliers de réparation de vélos, des conseils sur la recharge de véhicules électriques, pour sensibiliser à l'apiculture, la préservation de la ressource en eau, la consommation en circuit court, les gestes de tri des déchets, le recyclage des déchets.

Enfin, l'événement a permis de faire signer aux commerçants la charte du gaspillage alimentaire, avec une sensibilisation menée par la start-up *Phenix*.

➤ **À Levallois-Perret**

Lors de la *Journée du Développement durable* en octobre 2022, la ville de Levallois-Perret a sensibilisé les habitants sur les thèmes du dérèglement climatique, des mobilités alternatives, de la valorisation des biodéchets, du gaspillage alimentaire et de l'économie circulaire.

L'événement *Mai à vélo* a permis de sensibiliser plus spécifiquement à la pratique du vélo.

➤ **À Nanterre**

La ville a organisé la 11^{ème} édition du *Festival Écozone*, sur le thème « Écologie et féminisme », du 14 au 20 mai 2022. Chaque mois de mai, cette semaine d'actions environnementales propose dans toute la ville des ateliers, des stands de sensibilisation, des spectacles, des conférences-débats, des portes ouvertes, des expositions... Autant d'événements pour sensibiliser de façon festive et conviviale à la

⁴ *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, créé par l'ONU en 1988

transition écologique et aider à faire évoluer les comportements. L'édition 2022 comptait 143 stands et a accueilli 7 000 personnes le samedi.

La ville de Nanterre a également mené des animations et des activités autour du vélo, afin d'inciter les habitants à la pratique cyclable.

➤ À Neuilly-sur-Seine

Chaque année en mai, la ville de Neuilly-sur-Seine organise le *Salon du Végétal*, qui permet de sensibiliser à la protection de la biodiversité et des ressources : exposition photo sur les insectes, atelier rempotage, atelier d'art floral, atelier de création d'hôtels à insectes et nichoirs à oiseaux, atelier fabrication de pots de fleurs en plastique recyclé, atelier création de bougies naturelles, ateliers effarouchement des pigeons par les rapaces, visite du patrimoine arboré de la ville en calèche, ferme pédagogique, fleuristes, pépiniéristes... La 13^e édition en 2022 a permis de sensibiliser jusqu'à 5 000 visiteurs.

Lors de la *semaine européenne de la réduction des déchets* (SERD) en novembre 2022, la ville a organisé des collectes de jouets, DEEE et textiles, des collectes d'invidus alimentaires auprès des commerçants du marché des Sablons, un atelier pour apprendre à réparer son vélo, un atelier vélo-mixeur soupe antigaspi, un atelier zéro-déchet, et la découverte d'une benne électrique. Cet événement a permis de sensibiliser 500 personnes.



Figure 4 : Collecte des invendus alimentaires et atelier de réparation de vélos à Neuilly-sur-Seine lors de la SERD (source : ville de Neuilly-sur-Seine).

La ville de Neuilly-sur-Seine a également organisé le 3^e *forum des copropriétés*, qui comprenait des conférences sur les bornes de recharge électrique dans les copropriétés et divers stands (ALEC Paris Ouest La Défense, Enedis, service déchets, service mobilités, service développement durable), avec 500 personnes sensibilisées lors de cet événement.

➤ À Puteaux

En mai 2022, la ville de Puteaux a organisé la *Fête des jardins et de l'artisanat*, qui comprenait un marché aux fleurs, une ferme pédagogique de 40 m², une ruche pédagogique, une grainothèque, un bac d'aquaponie, des stands d'information et de sensibilisation (compostage, ressourcerie Le Cercle, tri et la prévention des déchets, ALEC Paris Ouest La Défense, fabrication de produits ménagers, réparation de vélos), ainsi que divers ateliers créatifs et des animations.

➤ À Rueil-Malmaison

Lors de la *Semaine de la Biodiversité et du Développement Durable* en mai 2022, la ville de Rueil-Malmaison a proposé des activités (balade à la découverte des oiseaux, atelier d'upcycling de

Procédure de consultation en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

vêtements, ciné-débat sur le film *Après-demain...*) ainsi qu'un forum avec des stands de sensibilisation sur différentes thématiques et pour tout âge (biodiversité, préservation des ressources comme l'eau, le tri des déchets, le zéro-déchet, le compostage, le jardinage, le vélo...), avec également un spectacle pour enfants sur la thématique de l'eau.

➤ **À Saint-Cloud**

La ville de Saint-Cloud a mené plusieurs opérations de sensibilisation lors d'événementiels :

- *Saint-Cloud Sans plastique* au marché Stella Matutina le 17 septembre 2022, avec distribution de flyers ;
- *World CleanUp Day* le 17 septembre 2022, avec participation des entreprises Kyriba, Afluens Group, Sofren et 3DS OUTSCALES à l'opération de ramassage des déchets dans la ville de Saint-Cloud (30 participants) ;
- *Rando de l'INF'eau* le 1^{er} octobre 2022, organisée par l'association ESPACES, à la découverte du pouvoir résilient de l'eau en ville et la place de l'eau en ville (12 participants) ;
- *Animation de la Ressourcerie Le Cercle* sur le marché le 17 septembre 2022, avec un stand réutilisation des objets, sensibilisation sur l'économie circulaire, vente en extérieur et sensibilisation ;
- *Projet : Permis de végétaliser* sur le square de l'Île-de-France, avec 12 familles participantes. Ce projet permet aux habitants d'entretenir et de mettre en place des dispositifs de végétalisation : plantations de plantes aromatiques, de légumes, de fruits... ;
- Sensibilisation au tri des déchets lors des festivités du 14 juillet et du *Forum des associations* le 10 septembre 2022, avec le jeu du basket-tri (40 enfants et 18 adultes sensibilisés).

➤ **À Suresnes**

En avril 2022, lors de la 18^e édition du salon *Jardins en Seine*, qui rassemble horticulteurs, pépiniéristes, artisans et créateurs de jardins, la ville de Suresnes a pu sensibiliser les habitants à la pratique du compostage.

➤ **À Vaucresson**

Chaque année en octobre, la ville de Vaucresson organise l'évènement *Vaucresson 100 % Nature* sur le thème de l'environnement et du développement durable pour le grand public, qui comprend de nombreuses animations, des conférences et des stands d'information et de sensibilisation sur diverses thématiques : zéro-déchet, auto suffisance alimentaire, réparation de vélos, ALEC Paris Ouest La Défense, ateliers proposés par le centre de loisirs La Farandole, déchets, ressourcerie Le Cercle, scouts, aménagement paysager, troc-plantes, éco-pâturage, exposition récup' insectes, permaculture, fresque climatique, compostage, potager expérimental, protection animale... Cet évènement a permis de sensibiliser 200 participants (taux de participation faible en raison de la météo).

La plupart des villes ont également mené des opérations de ramassage de déchets lors du *World CleanUp Day* en septembre 2022, à l'instar de Vaucresson qui a organisé cette évènement avec cinq classes d'école et des habitants. Des entreprises de collecte des déchets ont parfois participé à ces évènements pour faire connaître leur activité.

La sensibilisation dans les écoles

Les villes mènent également régulièrement des actions de sensibilisation dans les écoles.

➤ À Courbevoie

La ville a mené plusieurs actions de sensibilisation auprès des publics scolaires maternels et élémentaires en 2022.

Depuis 2016, le programme des *Petits jardiniers de Courbevoie*, animé par l'association « La Sève », permet chaque année à une vingtaine de classes des écoles maternelles ou élémentaires d'être sensibilisées à la biodiversité à travers une série de trois ateliers de jardinage encadrés (un par saison de l'automne au printemps). Comme chaque année, la *Fête des petits jardiniers* en mai 2022 est venue clore l'édition 2021-2022 en réunissant toutes les classes participantes ainsi que les parents d'élèves, en présence du maire et des élues référentes.

En juin 2022, une *Sortie nature* dans les parcs et jardins de la ville a été organisée pour des classes des écoles élémentaires par le Service développement durable de la ville.

➤ À Garches

En avril 2022, la ville de Garches a mené des animations sur le gaspillage alimentaire et le tri des déchets pendant la pause méridienne dans trois écoles élémentaires. Ces animations, sous forme d'ateliers avec questions/débats, ont permis de faire ressortir deux constats : la pesée des aliments gaspillés, le remplissage des tableaux de suivi et les animations ont permis aux enfants de prendre conscience de leur gaspillage. Ensuite, ils ont proposé de lister les repas appréciés et ceux moins appréciés, pour ainsi éviter de gaspiller. Les animations passaient par le visionnage de courtes vidéos, la lecture de mangas, des quizz sur la pyramide alimentaire, des jeux de photos et un jeu sur le thème « que faire avec les restes de nourriture ? ».

➤ À La Garenne-Colombes

Lors de la *Semaine de la Mobilité durable et du Climat* en octobre 2022, la ville de La Garenne-Colombes a organisé des sorties scolaires sur site et des animations sur le thème de la transition écologique : visite d'une ressourcerie, visite du syndicat des eaux Sénéo, atelier « brico-récup », etc.

De plus, la ville a démarré dans les écoles le *Programme Watty*, porté par l'entreprise Eco CO2, pour sensibiliser les enfants aux économies d'énergie. Elle a également diffusé une Charte Éco-gestes sur l'ensemble des crèches municipales.

Sur la thématique du gaspillage alimentaire, les notions de « grande faim » et de « petite faim » ont été intégrées dans les menus des cantines scolaires.

➤ À Levallois-Perret

La ville de Levallois-Perret a poursuivi son engagement dans le *Programme Watty* à l'école, ce qui a permis de sensibiliser 439 élèves aux économies d'énergie (19 classes de deux écoles élémentaires). Le programme sera maintenu en 2023.

La ville a continué le programme de sensibilisation aux tri et recyclage des déchets, au compostage et aux écogestes mené par la Maison de la Pêche et de la Nature, ce qui a permis de sensibiliser 150 élèves (cinq écoles, 10 à 15 séances par école).

➤ À Nanterre

La ville a sensibilisé les enfants dans le cadre scolaire : des parcours pédagogiques sont proposés aux écoles, de la petite section au CM2. Par exemple : « Initiation au potager », « Du sol à l'assiette au sol » et « Les plantes, les héroïnes du jardin ». Les parcours en milieu scolaire ont permis de sensibiliser 602 enfants en 108 séances réalisées (36 classes, 20 écoles sur l'année scolaire 2021-2022).

➤ À Neuilly-sur-Seine

Lors de la *Semaine européenne de la réduction des déchets* (SERD) en novembre 2022, la ville a mené des sensibilisations au recyclage du plastique dans les écoles primaires pour les 16 classes de CE2 (464 élèves sensibilisés).

La ville a également installé des jardins pédagogiques sur le toit d'une école, où des ateliers de jardinage et de préservation de la biodiversité sont menés pour les élèves (21 classes en 2022) et les adultes.

➤ À Saint-Cloud

La ville de Saint-Cloud, en partenariat avec l'association Espaces, a mené 8 animations dans les écoles sur différents thèmes relatifs à la transition écologique et la préservation de la biodiversité :

- *Le bruit et les animaux de la nature* : atelier théâtre sur des éléments de la nature tels que le vent, la grenouille et le moustique ;
- *Les herbes aromatiques* : atelier sur la découverte de différentes plantes aromatiques : semis, plantations et jeu autour des aromates du jardin ;
- *Les insectes au jardin* : atelier sur les auxiliaires aux jardins *Qui sont-ils et leurs rôles ?* Créations manuelles d'insectes sur des coquilles de noix ;
- *Qu'est-ce qu'une adventice ?*

➤ À Vaucresson

Des animations ont été réalisées pendant la pause déjeuner dans les cours de l'école du Coteau et de l'école des Peupliers en octobre 2022. Elles portaient sur les thématiques du cycle de l'eau, la nature et la biodiversité.

L'entreprise Veolia a présenté une mini-benne à ordures ménagères et organisé une animation sur le tri des déchets à l'école maternelle des Grandes Fermes (reconduction de l'animation prévue en 2023).

Le centre de loisirs la Farandole est également très impliqué dans la sensibilisation environnementale. Les animateurs ont organisé un défilé déguisé, avec création de fresques à la craie, à l'occasion de la journée mondiale de l'océan (dessin de poissons et pochoirs « ici commence l'océan » à proximité des regards). Les animateurs ont proposé des créations d'hôtels à insecte (mono-espèce) à base de récupération lors de l'évènement Vaucresson 100% Nature. Ils ont également initié un projet de Grainothèque mobile (sur roues), qui sera régulièrement déplacée dans la ville (centre culturel, médiathèque, etc.).

Les défis Famille Zéro-Déchet et Famille à Énergie positive

Plusieurs villes organisent des défis « Famille à Énergie positive », avec un suivi et un accompagnement de familles qui s'engagent dans les écogestes et la réduction de la consommation d'énergie.

Plusieurs villes organisent aussi des défis « Famille Zéro Déchet », avec un suivi et un accompagnement de familles qui s'engagent dans la réduction des déchets.

Des ateliers, animations et outils de sensibilisation pour le public

La ville de Neuilly-sur-Seine mène régulièrement des ateliers de sensibilisation au développement durable à la médiathèque :

- Journée développement durable (escape game, atelier bombes à graine, jeux DD) : 17 personnes sensibilisées ;
- Ateliers loisirs créatifs à partir de récupération : 65 personnes sensibilisées ;
- Exposition « Art & Science » (protection de la biodiversité) : 30 personnes sensibilisées ;
- Ateliers connaissance de la nature et écogestes dans deux classes de maternelle : 50 personnes sensibilisées.

À Neuilly-sur-Seine, un espace d'échange de manuels et d'ouvrages a été créé à Neuilly Campus et un fonds développement durable a été créé à la médiathèque (385 documents). La ville poursuit le déploiement de boîtes à livres (7 boîtes en 2022). En 2023, la ville prévoit de mettre en place un dispositif de collecte des articles de sports et de loisirs (ASL).

La ville de Nanterre a lancé un concours « Zéro Déchet vert » pour sensibiliser les habitants au potentiel de valorisation de ces déchets *via* le compostage notamment.

Le 9 novembre 2022, la ville de Vaucresson a organisé son premier atelier de formation au compostage, qui a réuni 30 participants.

La *Fresque du climat* est intervenue six fois en 2022 sur Garches auprès des habitants et des élus.

La mobilisation des acteurs économiques

La ville de La Garenne-Colombes a entamé avec des commerces volontaires un diagnostic de leurs pratiques environnementales et énergétiques, en vue de les engager dans des écogestes au quotidien.

La ville de Levallois-Perret a organisé la 7^e édition du concours des Éco-trophées des commerçants et artisans, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine (CCI 92). Cette opération consiste à organiser, sur plusieurs mois, des défis s'adressant aux commerçants tout en les accompagnant pour adopter des comportements écoresponsables. Ce concours sera renouvelé en 2023.

La ville de Saint-Cloud a organisé trois rendez-vous en 2022 avec les référents RSE⁵ des entreprises de plus de 10 salariés, afin de mutualiser les actions RSE des entreprises et permettre le partage des bonnes pratiques. La ville joue également le rôle d'intermédiaire dans les relations entre le syndicat des bureaux et les entreprises sur les questions de tri des déchets (deux réunions en 2022).

La ville de Saint-Cloud a également lancé la création d'une charte contre le gaspillage alimentaire et organisé des rencontres auprès d'associations et de commerçants pour les sensibiliser sur ce sujet. Elle souhaite poursuivre ces actions de communication sur le gaspillage alimentaire en 2023.

La ville de Courbevoie a adressé un courrier aux commerçants de la commune en août 2022, les invitant à éteindre leurs enseignes lumineuses après la cessation de leur activité, conformément à la réglementation, et à mettre en œuvre des mesures de sobriété énergétique à leur échelle.

⁵ Responsabilité sociétale des entreprises.

Un courrier conjoint des maires de Courbevoie et de Puteaux a été adressé aux exploitants des tours de bureaux de La Défense en septembre 2022 pour les inviter à respecter l'obligation réglementaire d'extinction nocturne des locaux professionnels.

La ville de Courbevoie a également mis en place une charte d'engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, signée par tous les supermarchés de la ville en 2021, et une charte d'engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration hospitalière, signée par le centre hospitalier « Rives de Seine » en 2022. La ville souhaite mettre en place une charte similaire dans la restauration scolaire et la restauration privée en 2023.

5. FAVORISER LES EQUILIBRES SOCIAUX DE L'HABITAT EN OPTIMISANT LE LOGEMENT

En 2022, le territoire de Paris Ouest La Défense comptabilise 261 850 logements, dont 65 321 logements sociaux (données DGCL 2021).

La Convention intercommunale d'attribution (CIA) des logements sociaux

L'EPT Paris Ouest La Défense est chargé d'élaborer et de valider les documents cadres d'attribution des logements sociaux. Ces documents ont pour objectif d'élaborer une politique locale d'équilibre des attributions et de mettre en œuvre des objectifs légaux portant sur les attributions en faveur des ménages prioritaires et des ménages très modestes. Ces documents sont déclinés en deux documents distincts :

- Le document cadre d'orientation sur les attributions (DCOA) : c'est un document stratégique à l'échelle intercommunale qui définit les orientations en matière d'attributions des logements sociaux ;
- La convention intercommunale d'attribution (CIA) qui fixe les engagements des bailleurs et des réservataires afin de mettre en œuvre les orientations stratégiques.

Paris Ouest La Défense a débuté l'élaboration de son DCOA. Il a été décliné en quatre axes validés en Conférence des maires en 2021. Il s'agit de :

- mettre en œuvre le droit au logement ;
- assurer un rééquilibrage social et préserver les secteurs fragiles ;
- accompagner les ménages dans leurs parcours résidentiels ;
- favoriser l'accès au logement des salariés du territoire.

Ensuite, une étape de construction partenariale a été menée en 2022. Elle s'est appuyée sur des ateliers avec les principaux acteurs et réservataires afin de construire la CIA en vue d'une validation de ces documents cadres au sein de la conférence intercommunale du logement.

L'étape suivante consistera à définir le Plan partenarial de gestion et d'information des Demandeurs (PPGID).

Du regroupement à la fusion des trois offices de Courbevoie, Levallois-Perret et Puteaux

Confrontés à des problématiques communes et assumant une même mission envers leurs locataires, comme envers la population de leur ville, les trois offices publics d'habitat (OPH) de Courbevoie, Levallois-Perret et Puteaux, rattachés à l'EPT Paris Ouest La Défense depuis 2018, ont décidé de se regrouper. Un regroupement grâce auquel ils pourront répondre plus facilement à leurs enjeux techniques et financiers. Ce que le Conseil de territoire a approuvé le 15 décembre 2020.

Ce regroupement, qui pérennise leur action, a pris la forme d'une **fusion-absorption mi-2022** et a donné naissance à un seul OPH, dénommé « **OPH Rives de Seine Habitat** ». Il est composé d'environ 12 000 logements et aura à terme son siège au 91, rue Jean Jaurès, à Puteaux.

Sa gouvernance est partagée entre les trois villes de Courbevoie, Levallois-Perret et Puteaux, dans le cadre de Paris Ouest La Défense. Avec des engagements équilibrés pour assurer à la fois la pérennité de cette entité commune et la proximité de gestion.

Une aire d'accueil pour les gens du voyage

Conformément à la convention de juillet 2018, entre Paris Ouest La Défense, Suresnes, Nanterre et Rueil-Malmaison, les travaux pour construire une aire destinée aux gens de voyage se sont achevés toute fin 2020. Cette aire de 5 786 m², située à Nanterre, s'organise autour d'une ancienne voie ferrée qui en constitue l'allée centrale. Depuis le 8 février 2021, elle accueille 42 familles. 2,7 millions d'euros y ont été investis, auxquels s'ajoutent 230 000 € de frais de fonctionnement annuels.

Cette compétence, qui a été reprise par l'EPT en 2016, sera transférée à la métropole du Grand Paris une fois que cette dernière aura adopté son plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH).

6. DEVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT, L'INNOVATION ET L'ATTRACTIVITE INTERNATIONALE

Le territoire de Paris Ouest La Défense se distingue par le dynamisme et la diversité de ses entreprises qui forment un écosystème riche et innovant, foisonnant d'initiatives publiques et privées. Un tissu aux multiples filières d'excellence dans le numérique, la santé, l'audit et le consulting, l'ingénierie, la finance et les assurances, l'énergie, la communication et l'événementiel. Le territoire compte plus de 83 000 entreprises pour 565 258 postes salariés⁶. Il accueille plus de 30 espaces de coworking, 11 centres de recherche et développement, plus de 45 laboratoires de recherche publics, 6 laboratoires de fabrication ou ressourceries et 18 incubateurs. Ses 7,5 millions de m² de bureaux leur offrent un potentiel exceptionnel pour s'implanter.

6.1. Par des dispositifs de soutien à l'animation économique locale

L'objectif de ces dispositifs est double :

- offrir un cadre favorable à la création et au développement des entreprises, en lien avec les services concernés de chaque ville ;
- mettre en œuvre de nouvelles actions pour soutenir les entreprises dans la relance économique.

Certains ont été mis en place en 2022, d'autres sont à l'étude. En voici quelques exemples.

Made in 92, un concours pour les jeunes entreprises

Ce concours pour les jeunes entreprises est porté par la CCI des Hauts-de-Seine en partenariat avec le département des Hauts-de-Seine, l'EPT Paris Ouest La Défense et le Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

La 7^{ème} édition du concours **Made In 92** dédié à l'entrepreneuriat s'est clôturée le 14 septembre 2022 à Suresnes. Plus de 700 candidatures ont été déposées. Le grand jury a sélectionné 18 finalistes parmi les 53 demi-finalistes qui ont présenté leur projet. 11 lauréats ont été récompensés avec une dotation financière pour un montant total de 46 000 €, dont 4 implantés sur le territoire Paris Ouest La Défense. Le prix de la création et le prix public ont été remis à la société Fullsoon, implantée à Levallois-Perret, qui propose un outil de prédiction à destination des restaurants. Le prix culture et tourisme a été remis à la société Loc'Hall, implantée à Saint-Cloud, qui est le premier site de valorisation des lieux patrimoniaux et culturels ouverts aux événements B2B. Le Prix croissance réussie a été remis à la société Excelsior, implantée à Levallois, qui regroupe 3 expériences : talents, événements et Metaverse. Enfin, le Prix étudiant entrepreneur a été remis à la société PineapplePay, implantée à Courbevoie, qui répond à la problématique des files d'attente trop longue, en caisse ou à l'entrée de magasins.

Coups de Pouce aux créateurs d'entreprise

Véritable fil rouge de proximité pour les habitants, notamment des villes de Rueil-Malmaison et Nanterre, *Coups de Pouce* est un dispositif d'accompagnement gratuit et de proximité, pour soutenir toutes les étapes d'un parcours vers l'entrepreneuriat sur le territoire de Paris Ouest La Défense. Il s'adosse à un réseau d'une quarantaine d'experts bénévoles : anciens cadres dirigeants de grands groupes, anciens directeurs financiers, entrepreneurs, experts comptables, avocats, coaches.



Tout porteur de projet de création d'entreprise souhaitant implanter sa future entreprise sur le territoire de Paris Ouest La Défense peut bénéficier d'un accompagnement individuel, gratuit, de qualité.

126 projets de création d'entreprises ont été accueillis dans le cadre de *Coups de Pouce*, parmi lesquels 51 % étaient avancés et 49 % au stade de l'idéation. Ces projets ont été portés par 140 porteurs dont 61 % de femmes et 39 % d'hommes. 123 des porteurs de projet qui ont intégré le dispositif sont

⁶ Source : données Insee mises à jour au 31/12/2020.

domiciliés sur les villes du territoire. Les accompagnements ont donné lieu en 2022 à une douzaine de créations d'entreprises.

35 ateliers collectifs gratuits pour les participants et couvrant une douzaine de thématiques entrepreneuriales (de l'idéation au marketing digital en passant par le pitch, la vente...), visant à développer l'esprit d'entreprendre et à favoriser la réussite des projets, ont en parallèle accueilli plus de 216 participants en 2022. Ils ont été mis en place sur Rueil-Malmaison, au Catalyseur Base 11 à Courbevoie et chez France Active Métropole à Nanterre.

4 journées d'intelligence collective dites « **Parkour** », organisées avec l'appui méthodologique de Thomas Appleby du collectif Codesign-it, en lien avec des experts, notamment issus du réseau Coups de Pouce (avocats, experts-comptables, mentors...), des start-ups inspirantes.. ont été proposées à 70 porteurs et/ou jeunes entrepreneurs. Qu'ils soient issus de l'accompagnement Coups de Pouce ou de start-ups du Catalyseur, de jeunes entrepreneurs de l'accélérateur My Créo Academy, d'entrepreneurs de l'Espace coworking de Garches, ou encore étudiants-entrepreneurs de Pepite-Pon de l'université Paris Nanterre, ils ont tous pu bénéficier de Parkour ! Les villes de Vaucresson et Saint-Cloud, ainsi que l'université Paris-Nanterre, seraient intéressées pour accueillir de nouvelles sessions Parkour en 2023.

La journée Parkour repose sur les principes suivants : la recherche de sens, l'autonomie, la collaboration, l'itération, l'expérimentation. Elle se traduit par un parcours sur mesure sur une journée ou deux demi-journées, une dynamique collaborative, des temps d'échange à la fin de chaque activité, un accès à des experts bienveillants sur la journée, une intention forte de Paris Ouest la Défense d'offrir un accompagnement de qualité et sur-mesure, après des entretiens préalables pour qualifier les attentes d'entrepreneurs prêts à s'engager sérieusement dans leur projet business.

France Active Métropole, la CCI des Hauts-de-Seine, la chambre des métiers des Hauts-de-Seine sont également intéressés par l'idée de rejoindre cette initiative en proposant notamment des experts ou des jeunes porteurs entrepreneurs à la journée ou demi-journée.

Un speed dating mentorat organisé en septembre avec la CCI des Hauts-de-Seine a permis la rencontre entre des créateurs de la phase 3 de Entrepreneur#Leader, accompagnés par la CCI et des mentors bénévoles du réseau Coups de pouce. Le mentorat a été mis en place au bénéfice de quatre créateurs en expérimentation.

Un autre speed dating a été organisé en décembre avec Pepite-Pon de l'université Paris-Nanterre, permettant la rencontre entre des étudiants-entrepreneurs et 7 mentors Coups de Pouce. Ce sont neuf étudiants entrepreneurs qui auront ainsi la chance d'être mentorés en 2023 !

Femmes qui bougent, un réseau de créatrices d'entreprises

Réseau né en 2015 à l'initiative de la ville de Vaucresson, *Femmes qui bougent* rassemble plus de 800 créatrices d'entreprises ou porteuses de projet.

Le réseau *Femmes qui bougent* a pour vocation de permettre aux créatrices d'entreprises (établies ou en projet) de se rencontrer, d'échanger autour de leurs expériences et d'évoluer ensemble.

Le réseau propose un espace privilégié afin d'accueillir les porteuses de projet dans leur diversité. Sans prétention féministe, le réseau s'adresse aux femmes entrepreneures et leur permet d'évoquer des problématiques partagées. Le réseau compte plus de 800 femmes (des Hauts-de-Seine, des Yvelines et de la région parisienne), actives, indépendantes, débordantes d'idées et d'énergie, d'horizons professionnels divers, qui souhaitent avancer ensemble et partager des valeurs communes.

Chaque année, le réseau propose des événements, conférences, ateliers, networking gratuits afin d'aider les entrepreneures à construire et à développer leur projet. Des intervenants de qualité, issus du réseau, invités ou partenaires viennent partager leurs expertises sur des thèmes variés.

Pour plus de renseignements : <https://www.femmesquibougent.fr/>.

Pep'it, une pépinière et un hôtel d'entreprises

Initié par les villes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes, avec l'aide de Paris Ouest La Défense, cet équipement offrait des espaces de bureaux, des ateliers et des services à tarifs préférentiels pour les entreprises de moins de cinq ans. Pep'it a définitivement fermé ses portes le 27 juin 2022.

Accusé de réception en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Des conventions pour aider les entreprises à maintenir leur trésorerie

Paris Ouest La Défense a signé des conventions de prestations avec des opérateurs comme Hauts-de-Seine Initiatives, la CCI 92, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et le Réseau Entreprendre. L'objectif est de renforcer l'offre de services aidant les jeunes entreprises à maintenir leur trésorerie.

Une plateforme pour digitaliser l'offre des commerces, artisans et TPE

Paris Ouest La Défense a lancé en 2021 un marché avec cinq villes du territoire (Rueil-Malmaison, Courbevoie, Nanterre, Puteaux et Levallois-Perret) pour mettre en place une plateforme partagée à l'échelle du territoire afin de promouvoir les commerçants et les artisans. L'objectif est d'accompagner les commerçants et les artisans aussi bien dans l'appropriation de l'outil numérique que dans l'acquisition de compétences au marketing pour mettre en valeur leurs produits et services.

6.2. Par des dispositifs de codéveloppement avec les acteurs du territoire

Soutenir l'innovation collaborative tout en développant l'attractivité du territoire, tel est l'enjeu de ces collaborations publiques et privées.

Des conventions-cadre avec les acteurs majeurs de la recherche

Depuis 2015, les partenariats avec les acteurs majeurs de la recherche ou de l'enseignement se sont multipliés. Ces partenariats concernent essentiellement trois domaines : l'entrepreneuriat étudiant, la transition énergétique et écologique, ainsi que la transition numérique.

Le Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat

Initié par la ville de Courbevoie en avril 2019, le Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat a pour but de créer de la valeur par l'innovation collaborative en interconnectant les acteurs publics et privés. villes, université et grandes écoles, grands groupes et TPE/PME, start-ups et incubateurs, accélérateurs ou labs forment ainsi un écosystème en interaction permanente qui associe aujourd'hui plus d'une centaine de partenaires.



Ils ont collaboré en 2022 sur les dispositifs suivants :

- **la plateforme collaborative**, structuration d'une plateforme digitale et collaborative qui rend accessible les outils du catalyseur (financements, agenda, cartographie, fiches acteurs...);
- **l'Entrepreneuriat féminin**, programmation d'événements de sensibilisation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat dédié aux femmes ;
- **les Numersives**, mise en réseau des lieux dédiés à l'innovation et mise en place d'actions communes concrètes ;
- **l'intermédiation des compétences** permettant aux TPE/PME en difficulté de bénéficier des compétences disponibles au sein de grands groupes ;
- **l'Observatoire territorial stratégique immobilier**, prototypage d'un outil de suivi des données immobilières territoriales et d'orientation des politiques publiques. Cet outil vise à comprendre et anticiper les évolutions en matière d'immobilier et d'urbanisme et de développement économique ;
- **la cellule prospective**, surface d'échange dédiée aux acteurs privés pour participer activement aux réflexions stratégiques du catalyseur ;

- **La diffusion des « bases 11 »**, accompagnement méthodologique visant à soutenir l'implantation / l'animation d'espaces d'accueil et de travail, sur le modèle « base 11 », pour les entreprises et structures innovantes au sein des collectivités ;
- **Le dispositif atterrissage rebond**, programme d'accompagnement sur 3-6-9 ans à destination des jeunes pousses du territoire pour les aider à se développer. Ce dispositif en trois phases comprend : un diagnostic dit « atterrissage », un suivi qui s'appuie sur des mises en relation qualifiées, et une aide à la recherche de locaux, dit « rebond », sur le territoire. 20 nouvelles start-ups ont intégré le dispositif en 2022, ce qui porte à 61 le nombre de start-ups accompagnées à ce jour ;
- **2 projets de pilotes innovants** sont en cours de mise en œuvre avec les villes de Levallois-Perret et Rueil-Malmaison, dont la méthodologie a été co-construite avec le Catalyseur et la métropole du Grand Paris. Ils permettent non seulement de faire travailler ensemble des villes et des entreprises innovantes mais aussi d'accompagner les parties prenantes tout au long du processus : montage du dossier, recherche de financements, mise en application sur le terrain et évaluation. Chaque pilote a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Fonds métropolitain d'innovation et du numérique (FMIN).

Le Catalyseur propose aussi une plateforme en ligne, permettant aux acteurs publics et privés d'accéder à différents services :



Le dispositif territorial d'ingénierie et de pilotage de projets innovants du Catalyseur s'est renforcé, développant ainsi une offre de service pouvant répondre à l'ensemble des acteurs publics et privés.

Le prix de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat 2023

Fort du succès de la précédente édition, le Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat du territoire de Paris Ouest La Défense souhaite programmer la **4^e édition du prix de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat en 2023**. Ce concours, qui clôturera la semaine de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat, va permettre de valoriser et de récompenser les initiatives positives apportant des solutions concrètes aux défis économiques, sociétaux, environnementaux ou numériques de la ville de demain et de fédérer

Accusé de réception en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

l'ensemble des acteurs de l'écosystème. Ces innovations émanent d'étudiants, de start-ups, d'associations ou d'entreprises françaises déjà établies.

Trois prix seront décernés :

- le **prix impact** récompense les entreprises ou structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui proposent des **solutions innovantes à des problématiques sociales et/ou environnementales** ;
- le **prix ville durable** est destiné aux entreprises, start-ups, projets étudiants, associations, etc. qui contribuent à la **création de la ville durable de demain** ;
- Le **prix collaborations territoriales**, ouvert aux parties prenantes d'un projet territorial, incluant au moins une entreprises et un acteur du monde académique ou public, récompense les **projets territoriaux innovants implantés ou non sur le territoire de Paris Ouest La Défense**.

La réception des candidatures et la sélection des lauréats est programmée de janvier à mars 2023 et la remise des prix aura lieu en mai 2023.

L'intelligence artificielle pour « construire au futur, habiter le futur »

En 2019, la région Île-de-France et ses 120 partenaires, dont Paris Ouest La Défense, devenaient lauréats de l'appel à projets « Territoires d'innovation de grande ambition » (TIGA). Depuis 2020, pour mettre en œuvre leur programme, ils ont créé une association baptisée « Construire au futur, Habiter le futur ». Le projet porté par le territoire a été officiellement lancé le 21 octobre 2021, à l'occasion d'un événement intitulé « L'innovation numérique au service de la mobilité durable » et co-piloté par le pôle de compétitivité *Systematic*.

Ce programme vise à accompagner la transition numérique et écologique de la filière habitat-construction en Île-de-France.

6.3. Par des dispositifs pour attirer les investisseurs et les entreprises

La Chaire de La Défense

Afin de comprendre les mutations de l'immobilier d'entreprise, Paris Ouest La Défense a rejoint, en 2019, une *Chaire de La Défense* initiée par l'université de Nanterre. Un ensemble de chercheurs y travaillent actuellement sur les sujets suivants : les quartiers d'affaires à l'échelle internationale ; les chantiers et la logistique de La Défense ; les temporalités multiples de La Défense ; les actions de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et l'attractivité du territoire ; La Défense dans la presse française et britannique ainsi que sur Twitter ; les évolutions récentes, l'avenir du travail et de l'emploi ; les usages de La Défense ; l'attachement au quartier de La Défense ; le télétravail, le flexoffice et le coworking ; les représentations, l'anticipation, le sens du travail, les parcours et mobilités.

Ce travail a abouti à la rédaction d'un livre, *Les grands quartiers d'affaires à l'heure des choix. Travail, salariat, urbanisme à l'épreuve des crises du XXI^e siècle*, publié fin 2022 aux éditions Vuibert et rédigé sous la direction de Sophie Prunier-Poulmaire et Emilie Vayre. Cet ouvrage se veut un éclairage sur les préoccupations actuelles des grandes entreprises sur le quartier d'affaires de La Défense, à travers les enjeux sociétaux, sociaux et environnementaux.

La bourse digitale des locaux et des entreprises à l'échelle des villes et du Territoire

Une bourse des locaux a été développée avec 10 villes du territoire en 2021. Grâce à elle, les TPE et PME du territoire peuvent plus facilement trouver des surfaces vacantes.

Deux atlas de cartographies dynamiques pour valoriser le Territoire

Paris Ouest La Défense a publié deux atlas de cartographies dynamiques permettant de rendre compte des atouts du territoire :

- **l'atlas édition 2021** traite de la démographie, des finances et de l'emploi, de l'aménagement, de l'environnement et des transports,
- **l'atlas édition 2022** vient compléter la première version sur les thématiques de démographie, d'assainissement, de gestion des déchets, d'énergie, de développement économique, de finances, d'aménagement et de transports.

Les deux atlas ont été réalisés par l'équipe du système d'information géographique (SIG) de notre territoire Paris Ouest La Défense, en utilisant les applications QGIS et Inkscape, à partir des données mises à disposition par de nombreux partenaires.

6.4. En contribuant au fonds de résilience

Pour relancer l'activité des TPE-PME, le territoire et les 11 villes qui le composent participent depuis 2020 au fonds de résilience, à hauteur de 1,7 million d'euros sur deux ans. Celui-ci a été lancé par la Région-Île-de-France, la Banque des territoires, la métropole du Grand Paris et 70 collectivités franciliennes. Grâce à ce fonds, les entreprises qui n'ont pas pu bénéficier de financements à la hauteur de leurs besoins peuvent accéder à des avances remboursables pour renforcer leur trésorerie.

Au 9 novembre 2022, 256 entreprises avaient reçu un avis favorable pour un montant de 864 576,67 €. Elles appartiennent pour 23 % au secteur des arts, spectacles et activités récréatives, 18 % au secteur de la restauration et l'hébergement et 15 % au secteur du commerce.

7. OPTIMISER LES RESSOURCES AU SERVICE DE L'INTERET COMMUN

C'est lorsqu'il permet de générer de l'intelligence collective dans un objectif d'intérêt général que le territoire présente une réelle valeur ajoutée. À cet effet, les projets initiés par L'EPT Paris Ouest La Défense concourent à un triple objectif :

- optimisation de l'utilisation des deniers publics locaux,
- réalisation d'économies et de gains d'échelle,
- enrichissement de l'offre de service à destination de la population.

Le territoire agit en faveur de la mutualisation et contribue activement à la maîtrise des dépenses en coordination des communes, qui sont les acteurs de la proximité et de la qualité des services à la population. Plusieurs thématiques sont travaillées au sein du territoire.

7.1. Grâce à des compétences et des outils mutualisés

Un observatoire fiscal et économique

Dans un contexte économique contraint et complexe, Paris Ouest la Défense a besoin d'anticiper l'impact de la crise et de la relance sur ses bases fiscales. Contrairement à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont on peut observer les variations quasiment en temps réel, la cotisation foncière des entreprises (CFE) est, en effet, liée à la présence d'un établissement dans des locaux au 1^{er} janvier de l'exercice. Les variations de bases fiscales et l'impact sur le produit de CFE ne sont donc visibles que l'année d'après, même si les entreprises se sont créées, ont fermé ou déménagé en cours d'année.

Le territoire dispose d'un outil pour lire ses bases de CFE, mais le tissu économique et fiscal, complexe, nécessite une analyse sur les mouvements d'entreprises. Sur les 62 000 établissements du territoire, 50 000 sont assujettis à la base minimum et un peu plus de 2 000 établissements sont de grosses structures. Afin d'optimiser ses ressources et d'assurer une équité fiscale entre les contribuables à la CFE, le territoire réalise, chaque année, un audit de ses bases fiscales afin de procéder à des signalements d'anomalies d'imposition auprès de l'administration fiscale.

Par ailleurs, la direction des finances a pour projet de développer un observatoire fiscal afin d'anticiper les évolutions, arrivées/départs, d'établissements. En complément, la remontée « terrain » étant indispensable compte tenu de la complexité du tissu économique local, Paris Ouest La Défense s'oriente vers le croisement d'un observatoire fiscal et d'un observatoire économique.

Ces développements souhaités sont néanmoins soumis aux aléas législatifs et à un défaut de visibilité sur le devenir de la CFE dont le sort est reporté de loi de finances en loi de finances.

Des groupements des commandes

En 2022, le territoire a poursuivi sa démarche de mutualisation, avec la signature par les villes de La Garenne-Colombes, de Levallois-Perret, de Nanterre, de Neuilly-sur-Seine, de Puteaux, de Rueil-Malmaison et de Suresnes d'un avenant à la convention de groupement de commandes, pour les thématiques suivantes :

- marchés d'assurances (et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrages),
- marchés de prestations juridiques,
- marchés de fournitures et de maintenance informatique,
- marchés de fournitures administratives,
- marchés d'assistance à la mise en place du RGPD,
- formation du personnel,
- missions de prévention et de sécurité au travail,
- missions de médecine professionnelle,
- missions d'élaboration du document unique,
- missions d'archivage et de stockage.

Cet avenant modifie la nature des prestations pouvant faire l'objet d'un groupement de commandes en l'étendant aux contrats de prestations de service et de fournitures courantes. La convention de

Accusé de réception en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

groupement de commandes pourra être complétée par voie d'avenants en fonction des nouvelles propositions.

Paris Ouest La Défense est le premier territoire à avoir signé une convention avec l'UGAP, qui permet depuis le 1^{er} septembre 2021 de faire bénéficier toutes les communes et le territoire de nouveaux tarifs réduits dans le cadre des achats relatifs à l'informatique et aux véhicules.

La création d'un pôle cybersécurité

Une convention pour la création d'un service commun pour le partage d'un pôle cybersécurité au sein de l'EPT Paris Ouest La Défense a été validé lors du conseil de territoire du 29 septembre 2021. L'objectif est le recrutement et le partage d'un responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI). 10 villes du territoire ont validé leur adhésion lors des conseils municipaux. Plusieurs entretiens pour ce poste de RSSI ont été réalisés sur 2022 et permettent de pourvoir le poste au 1^{er} février 2023.

Projet de sécurisation du système d'information

Comme les établissements de santé, les collectivités territoriales sont les cibles des hackers pour obtenir un maximum d'informations présentes sur les serveurs et de les crypter pour obtenir de l'argent. L'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) proposait en 2021 deux parcours cyber pour sécuriser les systèmes d'information. Le territoire a postulé à ces parcours et a obtenu une première subvention afin de réaliser un audit de sécurité et une première sensibilisation des agents. Cet audit a permis de définir des actions à mener sur les trois prochaines années et la sensibilisation a permis de comprendre la maturité des agents sur les sujets de la cyber-sécurité. En 2023, des actions techniques et de gouvernance seront mises en place pour le 2^e parcours cyber de l'ANSSI.

GEOPOLD, un portail de données cartographiées

Créé en octobre 2018, le service système d'information géographique (SIG) de Paris Ouest La Défense a mis au point en 2020 un portail en ligne, qui s'est enrichi de nombreuses fonctionnalités en 2021. Baptisé Géopold, ce portail permet de visualiser des cartographies en superposant différentes couches de données que l'on peut mettre à jour directement dans la base. Ces avantages ont séduit quatre villes, non équipées d'un SIG : Garches, La Garenne-Colombes, Puteaux et Vaucresson. Elles ont signé une convention de service commun avec le territoire, fin 2020, pour pouvoir mettre Géopold à la disposition de certains de leurs agents. En 2022, la ville de Levallois-Perret a rejoint le service commun.

Une refonte des outils numériques

Mieux valoriser les compétences, mieux cibler les visiteurs et leur offrir à chacun une navigation plus intuitive, telles sont les qualités du nouveau site internet de Paris Ouest La Défense qui a été déployé en 2021. Sa refonte avait été lancée en 2020, à l'occasion de la nouvelle mandature et de la déclinaison du projet de territoire. Elle a commencé par une analyse des aspects positifs et négatifs de l'ancien site, datant de 2016, puis s'est poursuivie par une ébauche des futures fonctionnalités.

Le groupement d'experts

Le territoire s'appuie sur les 15 000 collaborateurs en fonction dans les communes, qui présentent une grande diversité de compétences. Les groupes de travail des responsables juridiques, de la commande publique, des finances, des ressources humaines, de l'informatique, des déchets ménagers, du développement durable, de l'assainissement et de l'aménagement ont été réunis à de nombreuses reprises pour faire avancer les questions de mutualisation dans tous les domaines concernés.

La mutualisation des programmes culturels

En 2021, le vice-président en charge de la mutualisation des services à la population et des équipements a entamé une approche territoriale en vue d'une mutualisation dans le domaine culturel. Le premier comité technique s'est tenu en juin 2022 et le comité de pilotage, qui s'est réuni le 4 octobre 2022, a permis de définir trois thèmes culturels, validés par les 11 maires :

1. mutualisation d'exposition itinérante,
2. agenda partagé des grands événements,
3. création d'un parcours thématique fédérateur.

7.2. Grâce à la dématérialisation des procédures

La dématérialisation des instances de gouvernance

Dépuis le 29 septembre 2020, les bureaux territoriaux et les conseils de territoire sont dématérialisés. Toutes les instances de 2022 ont été réalisées sans document papier, sauf pour l'élu qui a souhaité conserver l'ancien fonctionnement et pour lesquels l'administration a imprimé les dossiers.

En 2022 a été mise en place la signature électronique des arrêtés et des marchés publics. Ainsi, la dématérialisation porte désormais sur quasiment tous les actes du territoire.

La dématérialisation de la commande publique

L'outil i-parapheur, déjà mis en place en 2017 pour la validation des bons de commandes et des factures, sert également depuis le mois de mai 2022 à la dématérialisation de la commande publique. En effet, différents processus ont été ajoutés afin de permettre aux élus de valider leur présence lors des différentes commissions et à la présidente de signer avec une clé RGS deux étoiles les procès-verbaux des commissions d'appels d'offres (CAO).

Cette dématérialisation de la commande publique permet un gain de temps considérable et évite la circulation des parapheurs papiers entre les 11 villes du territoire.

La dématérialisation du courrier

Depuis la création de l'EPT Paris Ouest La Défense ; la gestion du courrier papier était réalisée dans un fichier Excel. Cette solution n'était pas satisfaisante car cela limitait les recherches, la confidentialité et le travail collaboratif. Pour répondre à ces problématiques et faciliter la gestion du courrier, le logiciel open-source *Webgfc* a été déployé le 11 juillet 2022 sur tous les services du territoire.

Il est également envisagé d'enregistrer dans *Webgfc* des appels téléphoniques, des demandes provenant de notre site internet ou des mails qui nécessitent un suivi particulier.

7.3. Avec une organisation optimisée des effectifs et des relations sociales

Gérer les emplois et les compétences

Évolution des effectifs

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des effectifs sur emploi permanent de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense est de **45 agents** (43 agents au 31 décembre 2021).

| Statut | 2021 | 2022 |
|-----------------------|------|------|
| Fonctionnaire | 28 | 31 |
| Contractuel permanent | 15 | 14 |

Le tableau des effectifs du budget PEPI'T est clos depuis la fermeture de l'établissement le 26 juin 2022.

Sept postes non pourvus en 2022 restent en cours de recrutement en 2023.

Mises à disposition de personnel

La forte incertitude institutionnelle sur la précédente mandature a limité les transferts de personnel. En 2022, le territoire a reconduit la démarche de sécurisation du dispositif des conventions de mises à disposition de personnels conclues en 2018 sur le périmètre des compétences obligatoires. Une convention de mise à disposition individuelle de personnels pour l'exercice par le territoire de la compétence développement économique a été mise en place avec la ville de Neuilly-sur-Seine. Elle concerne huit agents.

Les **226 agents** mis à disposition ne sont pas inclus dans la comptabilisation des emplois conformément à l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales.

Les activités accessoires

Par délibération n°19/2016 du 18 janvier 2016, le conseil de territoire a approuvé le recours à des collaborateurs des villes pour exercer, pour le compte de Paris Ouest La Défense, des fonctions de direction, de coordination, de gestion et d'expertise. A ce titre, le territoire verse au bénéfice de ces agents des indemnités pour activités accessoires.

Le territoire a prolongé le dispositif existant par décision du bureau territorial en date du 13 décembre 2022 pour une nouvelle période d'un an. L'objectif est de poursuivre la mise en commun des ressources, des moyens et des compétences des villes. La liste des activités accessoires a fait l'objet d'une actualisation, s'établissant à 18 collaborateurs.

Temps de travail

Une actualisation du règlement du temps de travail est intervenue par décision n°11 – 11/2022 du bureau territorial en date du 15 février 2022.

La durée hebdomadaire de temps de travail est fixée à 38 heures par semaine au sein de l'établissement public territorial.

La répartition par temps de travail des agents permanents s'effectue comme suit :

| Temps de travail | 2022 | |
|---------------------------|-------|--------|
| | Taux | Nombre |
| Temps complet | 100 % | 45 |
| <i>Dont temps plein</i> | 91 % | 41 |
| <i>Dont temps partiel</i> | 9 % | 4 |
| Temps non complet | 0 % | 0 |
| TOTAL | 100 % | 45 |

Télétravail

Le télétravail a été mis en place dès 2017 à titre expérimental et pérennisé par l'adoption d'un protocole d'accord, en bureau territorial le 18 décembre 2018. Après la période exceptionnelle liée à la crise sanitaire, celui-ci s'applique de nouveau au sein de l'établissement public territorial.

Reçu en préfecture
092-200057982-20230221-DEL02_2023-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Après un temps d'observation et de pratique, une actualisation sera menée pour tirer les enseignements de la crise sanitaire, simplifier la procédure et étudier les nouvelles dispositions introduites par l'accord national du 13 juillet 2021.

Apprentissage

L'objectif est de favoriser la formation de jeunes en alternance dans les domaines de compétence du Territoire. En 2022, le contrat de **trois apprentis** a été poursuivi dans les domaines de la communication et du système d'information géographique (SIG).

Formation

Pour accompagner ses multiples collaborateurs, le territoire a décidé de se doter en 2021 d'un plan de formation renforcé. Après avoir analysé les demandes, il rapprochera les entretiens professionnels du plan de formation.

En 2022, en matière de formation, une convention de formation territorialisée avec le CNFPT a été approuvée par le bureau territorial n° 10-44/2022 en date du 7 juin 2022. Un plan de formation a été adopté par décision du bureau territorial n°09-65/2022 en date du 27 septembre 2022. Sur cette base et conformément aux lignes directrices de gestion de l'établissement public territorial en date du 4 février 2022, des formations en intra ont ainsi pu être organisées pour les agents du territoire dans les domaines du management, de la bureautique et de la prévention.

Rémunérations

Dépenses de personnel

Pour mémoire, le personnel intervient sur les compétences transférées à l'établissement public territorial, à savoir : la politique de la ville, le plan local d'urbanisme, le plan climat air énergie territorial, l'assainissement et l'eau, la gestion des déchets ménagers et assimilés. Également, selon la définition d'un intérêt communautaire : les équipements culturels et sportifs, l'action sociale ; et partagées avec la métropole du Grand Paris : l'aménagement de l'espace métropolitain, la politique locale de l'habitat et du logement, le développement et l'aménagement économique, social et culturel.

L'évolution des rémunérations s'explique par les nombreuses mesures d'ordre réglementaires en faveur du pouvoir d'achat qui sont venues impacter fortement les dépenses liées à la masse salariale : augmentation du point d'indice de +3,5% à compter du 1^{er} juillet 2022 et hausse du SMIC, revalorisation des catégories C, revalorisation des catégories B, pérennisation de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA)...

Harmoniser les politiques de rémunération

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place au sein du territoire par décision du bureau territorial, le 6 juin 2016 puis étendu, par application du principe de parité, aux cadres d'emploi éligibles notamment aux cadres emplois des ingénieurs territoriaux et des ingénieurs en chef territoriaux par décision du bureau territorial, le 15 décembre 2020.

En 2022, les actions menées par la direction des ressources humaines ont conduit à l'harmonisation des régimes indemnitaires (encore au nombre de cinq début 2022) avec un passage au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour tous les effectifs du territoire au 1^{er} mars 2022. Elle s'accompagne d'une démarche de

cotation des postes, engagée en 2022, en collaboration avec le CIG de la petite couronne qui devrait aboutir en 2023.

Par ailleurs, un projet de refonte du SIRH et de migration au 1^{er} janvier 2023 s'est imposé, dans une optique de structuration de la fonction RH de la collectivité. Outil unique et indispensable à la fonction RH de la collectivité, le SIRH permet la gestion des paies et des indemnités ainsi que la gestion des carrières dans un cadre réglementaire juridiquement solide et opérationnellement performant.

Organiser les relations sociales

En 2022, le comité technique s'est réuni cinq fois et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) trois fois. Des sujets majeurs ont été abordés (règlement du temps de travail, plan pluriannuel d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, document unique d'évaluation des risques professionnels, plan de formation, aménagement des locaux, création du comité social territorial et organisation des élections professionnelles, convention des mises à disposition de personnels...) dans un esprit de maintien d'un dialogue social de qualité.

Garantir l'action et la protection sociale

En 2022, Paris Ouest La Défense a financé l'action sociale en cotisant au comité national d'action sociale (CNAS). Cet organisme a pour mission d'améliorer les conditions de vie des personnels, en proposant un large éventail de prestations qui vont des prêts sociaux aux aides financières.

8. UNE DYNAMIQUE AMORCEE POUR 2023...

Le contexte économique et énergétique de l'année 2022, marquée par l'inflation des prix de l'énergie, des matières premières et des biens de première nécessité, a engendré des inquiétudes et des changements de comportement dans notre manière de consommer, de nous chauffer, de nous éclairer, de nous déplacer...

L'année 2022 a aussi provoqué une prise de conscience de l'impact du changement climatique sur notre quotidien, et a démontré la vulnérabilité de notre territoire à s'adapter à ces changements.

Ces bouleversements ont toutefois permis de poursuivre les projets et les actions de sensibilisation auprès de tous les publics, tant les habitants que les entreprises ou les personnels municipaux.

De belles initiatives ont pu voir le jour, notamment :

- l'engagement dans la démarche de labellisation *Territoire Engagé Transition Écologique*, qui permet la mise en œuvre opérationnelle du plan climat-air-énergie (PCAÉ) ;
- la montée en charge de l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), fortement mobilisée sur le conseil et l'accompagnement aux enjeux de rénovation énergétique des bâtiments ;
- les différents programmes de rénovation de l'habitat, générateurs de bons résultats ;
- l'outil cadastre solaire, qui met en lumière le potentiel solaire des toitures de chaque bâtiment sur tout le territoire ;
- les aides territoriales « Ma Rénov' Paris Ouest La Défense » et « Métropole Roule Propre ! », qui ont permis d'aider financièrement de nombreux habitants du territoire ;
- le partenariat avec *Geovelo*, qui offre l'opportunité d'analyser les comportements des flux cyclables sur le territoire.
- le déploiement croissant des infrastructures cyclables et électriques sur le territoire, afin de répondre aux nouveaux enjeux de mobilité ;
- le programme local de prévention des déchets et assimilés (PLPDMA), qui propose tout un champ d'actions pour réduire nos déchets ;
- de nouveaux dispositifs de collecte des déchets, qui visent à améliorer le réemploi et la réutilisation ;
- l'exemplarité du territoire et des villes, qui cherchent à réduire l'impact de leurs activités ;
- les dispositifs en faveur de l'habitat et de l'emploi, qui dynamisent l'attractivité territoriale.

En 2023, le territoire et ses 11 villes poursuivent les actions engagées afin d'atteindre les objectifs de leur plan climat-air-énergie (PCAÉ).